

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 12 février 2018

Date convocation : 05/02/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 22

L'an deux mil dix-huit, le 12 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas-88360 FERDRUPT en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL
Monsieur Didier VINCENT, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : Mme Brigitte JEANPIERRE

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

COMMANDES PUBLIQUES, marchés publics (1-1)
N°01-2018 LISTE DES MARCHÉS PUBLICS ANNÉE 2017

- Vu le décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics indiquant que le pouvoir adjudicateur doit publier au cours du premier trimestre de chaque année, une liste des marchés supérieurs à 20 000 € conclu l'année précédente,
- Considérant que cette liste doit indiquer, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services, en fonction de leur montant, de la façon suivante :

Marchés de travaux :

- 20 000.00 à 89 999.99 € H.T.,
- 90 000.00 à 5 224 999.99 € H.T.,
- 5 225 000.00 € H.T. et plus,

Marchés de fournitures et services :

- 20 000.00 à 89 999.99 € H.T.,
- 90 000.00 à 208 999.99 € H.T.,
- 209 000.00 à € H.T. et plus,

en présentant l'objet du marché, les coordonnées de l'attributaire, la date du marché, le montant en € H.T. du marché,

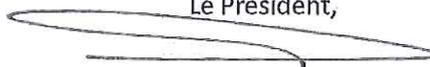
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

PREND ACTE de la liste des marchés conclus au cours de l'année 2017 telle que présentée et annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT
compte tenu de la transmission
en Préfecture

le
et de la notification
ou publication

le
Le Président,
Dominique PEDUZZI



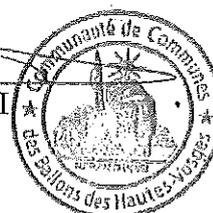
LISTE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2017
(Décret 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux
marchés publics)

Objet	Date du marché	Attributaires	Montant en € HT
MARCHÉS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES			
Marchés entre 20 000.00 à 89 999.99 € H.T Marché à Procédure Adaptée			
ETUDE BERGES DE LA MOSELLE ET SES AFFLUENTS	12/2017	SINBIO 5, rue des Tulipes 67600 MUTTERSHOLTZ	47 275.00 €
MARCHÉS DE SERVICES			
Marchés entre 20 000.00 à 89 999.99 € H.T. Marché à Procédure Adaptée			
FOURNITURE SEL DENEIGEMENT <i>marché à bons de commandes</i>	29/11/2017	ROCK SAS 68055 MULHOUSE	39 200.00 €
FUEL ET GNR <i>Marché à bons de commandes</i>	12/12/2017	THEVENIN ET DUCROS (fuel) 88540 BUSSANG	24 248.70 €
		SIAUD VALDENNAIRE (GNR) 88160 LE THILLOT	12 669.00 €

FRESSE SUR MOSELLE, le 12 février 2018

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 12 février 2018

Date convocation : 05/02/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 22

L'an deux mil dix-huit, le 12 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas-88360 FERDRUPT en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL
Monsieur Didier VINCENT, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : Mme Brigitte JEANPIERRE

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES, Autres
DEL. N° 02/2018 MODIFICATIONS TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la délibération n° 01/2013 du 25 juin 2013 portant sur le tableau des effectifs de la collectivité ;

Vu la délibération n° 10/2015 portant sur la création d'un Relais d'Assistante Maternelle à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu l'avis de la commission Administrative Paritaire du 28 septembre 2017 portant sur les propositions d'avancement de grades ;

Vu la délibération n° 01/2017 du 14 novembre 2017 portant sur la modification du tableau des emplois ;

Vu la réorganisation des services de la CC BHV ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

- Filière administrative : suppression des cadres d'emplois ; attaché et directeur
- Modification temps de travail deux agents administratifs : durée hebdomadaire 35 h 00 au lieu de 28 h et 23 h
- Filière technique : création d'un cadre d'emploi technicien au 1^{er} février 2018,

PRECISE que le tableau des emplois est annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

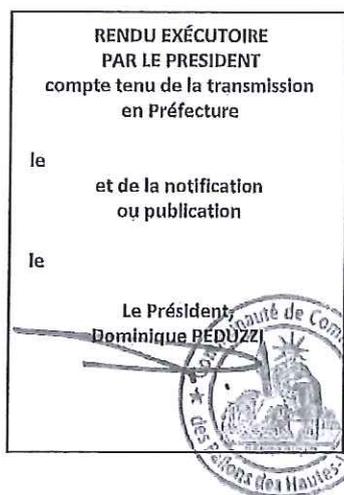
DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**ANNEXE 1 - DELIBERATION N°02-2018 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
DU 12 FEVRIER 2018**

Filières	Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois créés	Nombre d'emplois pourvus	En cas de temps non complet : durée hebdomadaire du travail	
Administrative	Attaché territorial	Attaché territorial	0	0		
	Directeur	Emploi fonctionnel	0	0		
	Adjoints Administratifs	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe		1	1	
		Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe		5	3	Dont 1 postes à 17.5 heures
		Adjoint administratif		4	4	Dont 1 poste à 20 heures
Technique	Technicien	Technicien territorial	1	1		
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1	1		
	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe		8	8	
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		6	6	Dont 1 poste à 30 heures ? 1 poste à 27 heures
		Adjoint technique		6	6	Dont 1 poste à 11 heures
Sportive	Éducateur Territorial des APS	Éducateur	1	0		
		Éducateur principal des APS de 1 ^{ère} classe	2	2		
	Opérateur	Opérateur qualifié	1	1		
Police	Agents de police municipale	Brigadier – chef principal	1	1		
		Brigadier	1	1		
Sanitaire et social	Éducateur	Éducateur Jeunes enfants	1	1		

Le Président,



Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 12 février 2018

Date convocation : 05/02/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 22

L'an deux mil dix-huit, le 12 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas- 88360 FERDRUPT en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Michel MOURROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENAIRE, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL
Monsieur Didier VINCENT, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : Mme Brigitte JEANPIERRE

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

DOMAINE ET PATRIMOINE, Acquisitions (3-1)

N°03-2018 ACQUISITION TERRAIN ZONE ÉCONOMIQUE LE THILLOT

Monsieur le Président rappelle qu'en 2014 pour soutenir les activités économiques, le conseil communautaire avait pris la décision d'acquérir auprès du Conseil Départemental une partie du site multimodal sis rue de la Courbe à LE Thillot ;
Vu la délibération n° 08/2014 du 16 décembre 2014 portant sur l'acquisition d'un bâtiment sis rue de la Courbe – 88160 LE THILLOT ;

Vu les besoins d'extension de l'entreprise implantée sur ce site ;

Vu la proposition de vente de M Jean Claude ROCH, de la parcelle cadastrée section C N°199 au prix de l'euro symbolique ;

Pour cela, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver l'acquisition pour 1 € symbolique, la parcelle C N°199 sis rue de la Courbe au Thillot d'une superficie d'environ 1600 m².

Précise que les frais des géomètres, de cadastre et l'aménagement du terrain nécessaire pour l'activité de l'entreprise implantée sera à la charge de la Communauté de Communes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité.

APPROUVE l'acquisition à 1€ symbolique de la parcelle située sur la Commune du Thillot référencée C N°199 d'une superficie d'environ 1600 m².

APPROUVE la prise en charge des frais de géomètre, de cadastre et d'aménagement nécessaires pour l'exploitation de la parcelle ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à ce dossier et notamment tout acte notarié nécessaire à la réalisation de la vente ;

DIT que les crédits nécessaires aux dépenses seront prévus au budget annexe ZEC 2018 ;

DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Primitif 2009 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT
compte tenu de la transmission
en Préfecture

le
et de la notification
ou publication

le
Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 12 février 2018

Date convocation : 05/02/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 23

L'an deux mil dix-huit, le 12 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas- 88360 FERDRUPT en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL (arrivée à 21 h) Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENAIRE, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL
Monsieur Didier VINCENT, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : Mme Brigitte JEANPIERRE

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE, Autres (5.7.7)

N° 04-2018 CONVENTION CC BHV – CRÉATEURS D'ENTREPRISES / AIDES ÉCONOMIQUES

Vu la délibération n°02/2015 du 15 décembre portant sur les critères d'attributions d'aides économiques ;

Vu la convention pour la mise en œuvre d'aides économiques aux entreprises liant la communauté de communes et la Région Lorraine ;

Vu les demandes d'aides instruites par la commission économie durant l'année 2017 ;

Vu la délibération n° 10/2017 du 19 décembre 2017 portant sur les aides économiques ;

Vu les conditions d'attributions de cette aide et l'accord par le conseil communautaire de mettre en place une convention permettant de lier les deux parties ;

Vu la présentation du projet de convention par M François CUNAT, Vice-président à l'économie ;

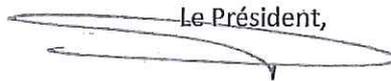
Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité.

APPROUVE les termes de la convention annexée à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT
compte tenu de la transmission
en Préfecture

le
et de la notification
ou publication

le
Le Président,
Dominique PEDUZZI



**CONVENTION AIDE ECONOMIQUE – CC BHV / PORTEURS DE PROJET
SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE**

Entre la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges, représentée par son Président Monsieur Dominique PEDUZZI ;

Et

Il a été convenu ce qui suit :

L'entreprise..... bénéficie d'une subvention de accordée par la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges au titre des aides économiques ;

Pour pouvoir bénéficier de cette somme, l'entreprise s'engage à rester sur le territoire communautaire pour une durée minimum de cinq ans.

Si cette condition n'est pas respectée, l'entreprise..... devra rembourser intégralement la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges sauf dérogation particulière accordée par le conseil communautaire.

Fait à

Le

Pour l'entreprise,

pour la Communauté de Communes,

Le Président,

Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 12 février 2018

Date convocation : 05/02/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 23

L'an deux mil dix-huit, le 12 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas- 88360 FERDRUPT en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL (arrivée à 21 h) Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENAIRE, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY

Madame Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL

Monsieur Didier VINCENT, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : Mme Brigitte JEANPIERRE

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, Divers (7.10)

**N° 05-2018 PISCINE COMMUNAUTAIRE DU THILLOT : TRAVAUX DE MISE AUX
NORMES ET DE MODERNISATION**

Monsieur le Président rappelle la volonté des élus d'effacer les défauts actuels de la piscine construite en 1973, plusieurs subventions ont été accordées pour soutenir ce projet. Celui-ci au gré des évolutions a été présenté au conseil communautaire le 23 juin 2015, 23 février 2016, 18 mars 2016, 27 février 2017 et 11 avril 2017 ;

Par rapport au projet initial, comprenant déjà un espace bien-être, des études complémentaires ont été nécessaires afin d'avoir une vision globale du projet. Les études complémentaires ont pris en compte les équipements existants sur le territoire de la CC BHV permettant de mieux définir un contenu global de l'offre et de contenir les coûts.

Durant ces périodes, une étude permettant de mieux définir l'utilité et le fonctionnement d'un espace bien-être a été réalisée. L'étude tient compte des équipements existants ou des offres s'approchant du projet permettant au mieux de définir le contour de l'offre et de contenir les coûts ;

La gestion de l'espace bien-être a toujours été présentée sur le mode de délégation de gestion. L'étude a évalué la potentialité de ce mode de gestion sur notre territoire. Compte tenu des doutes qui existent sur l'intérêt que pourrait susciter la mise en gérance, la gestion de l'espace bien être a été imaginée dans les deux modes : gérance ou régie ;

Concernant la partie piscine, les nombreux arrêts techniques rencontrés courant 2016 ont montré que la réutilisation de certaines parties de l'équipement sans travaux de modernisation ne garantissait pas une exploitation sereine de la piscine ;

Il a été demandé au Maître d'œuvre d'intégrer au maximum l'ensemble des prestations réalisées pour que cet équipement ne fasse pas l'objet au cours de sa construction de demande de travaux supplémentaires ou de plus-values au titre de chose non prévues ;

Une présentation des évolutions et des intégrations des attentes exprimées... est faite par Monsieur le Président avec le concours de M Alain VINEL vice-président, une présentation des parties architecturales et techniques est réalisée par Monsieur Sébastien MALGRAS architecte.

L'évolution du projet depuis les deux précédentes délibérations nécessite qu'une délibération puisse être prise intégrant l'ensemble des éléments nouveaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à la Majorité :

18 POUR,

4 CONTRE (M TRAMZAL, M COLIN, Mmes FOPPA et HERVE),

4 ABSECTIONS (M CUNAT, M DEMANGE, Mme MARCHAL, M VALDENNAIRE)

DONNE un avis favorable arrêtant ainsi l'Avant-Projet Définitif (APD) des travaux de mise aux normes et de modernisation de la piscine communautaire ;

CONSTATE que le montant d'investissement est estimé à 4 061 049.63 € HT ;

DIT que l'inscription budgétaire au budget piscine pour l'année 2018 et les suivantes sera réalisée ;

DEMANDE que des tranches conditionnelles soient incluses dans le marché, notamment pour les matériels ;

DEMANDE qu'il soit organisé dans les mois à venir un travail qui associera les commissions consultatives, les élus et le Bureau d'Études sur :

- La diversité de l'offre de service et les tarifs,
- Lancement d'une consultation de délégation de service public pour l'espace bien être,
- La réduction du montant prévisionnel de la subvention d'équilibre par rapport à la projection présentée lors de cette réunion,
- La recherche de financement du projet permettant une réduction au maximum de la contribution par voie de la fiscalité.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**
compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 27 février 2018

Date convocation : 19/02/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 19

L'an deux mil dix-huit, le 27 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, François CUNAT, André DEMANGE, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Claude DUBOIS, excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée, pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Sylvie HERVE, excusée, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé, pouvoir à M Eric COLLE
M Alain VINEL, excusé, pouvoir à Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaire de séance : Mme Odile MARCHAL

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires

DEL 01 2018 ENGAGEMENTS DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

M. le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.

À savoir :

Montant des dépenses d'investissement inscrites aux budgets primitifs 2017 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») :

Budget principal :	581 000 €
Budget annexe piscines :	3 000 000 €
Budget annexe Déchets :	753 000 €
Budget annexe ZEC :	586 000 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale :

Budget principal : 145 250 €, soit 25 % de 581 000 €
Budget annexe piscine : 750 000 €, soit 25 % de 3 000 000 €
Budget annexe déchets : 188 250 €, soit 25 % de 753 000 €
Budget annexe ZEC : 146 500 €, soit 25 % de 586 000 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes (à titre d'exemple) :

- ✓ Budget principal :
 - Chapitre 20 : 5 250 €
 - Chapitre 21 : 140 000 €
- ✓ Budget annexe piscines
 - Chapitre 20 : 78 000 €
 - Chapitre 21 : 672 000 €
- ✓ Budget annexe déchets :
 - Chapitre 20 : 11 000 €
 - Chapitre 21 : 177 250 €
- ✓ Budget annexe ZEC :
 - Chapitre 21 : 146 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire et à l'unanimité ;

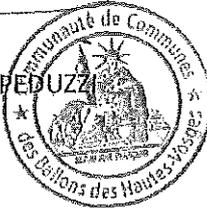
DECIDE d'accepter les propositions de Monsieur le Président dans les conditions exposées ci-dessus,

AUTORISE M le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,


Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT
compte tenu de la transmission
en Préfecture**

le
**et de la notification
ou publication**

le
**Le Président,
Dominique PEDUZZI**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 27 février 2018

Date convocation : 19/02/2018
Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26
Nombre de conseillers en
exercice : 26
Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 19

L'an deux mil dix-huit, le 27 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, François CUNAT, André DEMANGE, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Claude DUBOIS, excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée, pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Sylvie HERVE, excusée, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé, pouvoir à M Eric COLLE
M Alain VINEL, excusé, pouvoir à Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaire de séance : Mme Odile MARCHAL

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, divers (7-10)

DEL. 02 2018 FRAIS DE REPRESENTATION, REGLE DE PRISE EN CHARGE

Monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre des missions exercées par l'exécutif, de plus en plus de déplacements sont à réaliser sur le périmètre de la nouvelle Région, mais aussi au-delà de la Région Grand Est. De plus en plus d'institutions, d'organismes organisent des réunions dans le cadre de transfert de compétences, notamment par la loi NOTRe, nécessitant la présence de représentants de la collectivité ;

Dans la transcription des articles ci-dessous, pour une Communauté de Communes, est mentionné en lieu et place : conseiller municipal / conseiller communautaire – adjoint / vice-président – Maire / Président ;

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet l'indemnisation de certains frais de déplacement et de séjour (comportant hébergement et repas) pour les cas suivants :

- 1) Exécution d'un mandat spécial (article L 2123-18 et R 2123-22-1). Le mandat spécial s'entend de toutes les missions accomplies avec l'autorisation de l'assemblée délibérante dans l'intérêt des affaires de la collectivité, à l'exclusion seulement de celles qui lui incombent en vertu d'une obligation expresse. Compte tenu de son caractère exceptionnel, le mandat spécial est confié aux élus locaux par une délibération de l'assemblée délibérante.
- 2) Participation des conseillers municipaux aux réunions des instances ou organismes où ils représentent leur commune si ces réunions ont lieu en dehors du territoire de celle-ci (article L 2123-18-1 et R 2123-22-2).
- 3) Exercice du droit à la formation (article L 2123-14). Le remboursement des frais de formation ne s'applique toutefois que si l'organisme de formation a fait l'objet d'un agrément délivré par le ministre de l'intérieur dans les conditions fixées à l'article L 1221-1.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'ouvrir la possibilité de remboursement des frais de séjour, de repas et de transport des élus, dans le cadre des représentations hors du Département des Vosges, selon les modalités suivantes :

- Établissement d'un ordre de mission et/ou copie de l'invitation, prévoyant le motif du déplacement, les dates de départ et de retour, ainsi que le moyen de déplacement utilisé ;
- Les frais de transport sont pris en charge sur présentation d'un état de frais auquel l'élu joint les factures qu'il a acquittées. Lorsque l'élu utilise son véhicule personnel, les dépenses liées peuvent donner lieu à un remboursement dans les conditions prévues à l'article 10 du décret du 03 juillet 2006 ;
- Les frais de séjour (restauration et/ou hébergement) sont pris en charge sur présentation des factures acquittées.

Le Conseil communautaire, après en avoir discuté et délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE :

D'ACCEPTER la prise en charge des frais de transports et de séjour selon les modalités exposées ci-dessus.

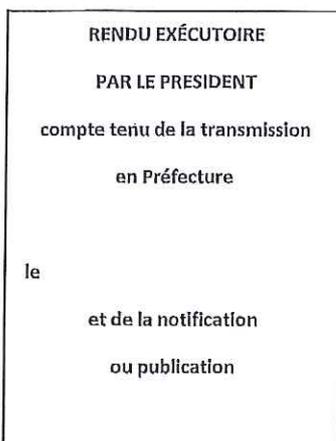
D'INSCRIRE les dépenses correspondantes sur les crédits figurant aux budgets communautaires de chaque année ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 27 février 2018

Date convocation : 19/02/2018
Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26
Nombre de conseillers en
exercice : 26
Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 19

L'an deux mil dix-huit, le 27 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, François CUNAT, André DEMANGE, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Claude DUBOIS, excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée, pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Sylvie HERVE, excusée, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé, pouvoir à M Eric COLLE
M Alain VINEL, excusé, pouvoir à Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaire de séance : Mme Odile MARCHAL

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

**DECISIONS BUDGETAIRES, divers (7-10)
DEL. 02B 2018 PRISE EN CHARGE, FRAIS DE REPRESENTATION**

Vu la délibération n°02 2018 portant sur les règles de prise en charge des frais de représentation de l'exécutif ;

Vu la participation de M Etienne COLIN, Vice-président au colloque sur le PLU(i) au service de la diversité des territoires qui s'est déroulé le mardi 12 décembre 2017 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir discuté et délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE :

DE PRENDRE en charge les frais liés à cette représentativité : frais de transport 131.90 € et frais de restauration : 32.00 € soit un montant total de 163.90 €

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2018 ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,


Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE

PAR LE PRESIDENT

compte tenu de la transmission

en Préfecture

le

et de la notification

ou publication

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 27 février 2018

Date convocation : 19/02/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 19

L'an deux mil dix-huit, le 27 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, François CUNAT, André DEMANGE, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Claude DUBOIS, excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée, pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Sylvie HERVE, excusée, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé, pouvoir à M Eric COLLE
M Alain VINEL, excusé, pouvoir à Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaire de séance : Mme Odile MARCHAL

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, Divers (7-1-3)
DEL. N°03/2018 CRÉANCES ÉTEINTES

Vu l'état des taxes et produits irrécouvrables dressés par Monsieur le Trésorier de LE THILLOT, et les jugements du Tribunal d'Instance d'EPINAL prononçant la clôture de la procédure de rétablissement personnel pour insuffisance d'actif,

Considérant que la clôture pour insuffisance d'actif entraîne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles du débiteur, hormis celles limitativement énumérées par la décision de justice,

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20180227-022018_032018-DE
Reçu le 13/03/2018

Considérant l'insolvabilité de plusieurs débiteurs pour un montant total de 1 590,41 € concernant le Budget annexe déchets ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

PREND acte les créances éteintes pour la somme indiquée ci-dessus sur le Budget annexe déchets.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget annexe déchets 2018.

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,


Dominique REDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE

PAR LE PRESIDENT

compte tenu de la transmission

en Préfecture

le

et de la notification

ou publication

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 27 février 2018

Date convocation : 19/02/2018
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26
Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 19

L'an deux mil dix-huit, le 27 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, François CUNAT, André DEMANGE, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Claude DUBOIS, excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée, pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Sylvie HERVE, excusée, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé, pouvoir à M Eric COLLE
M Alain VINEL, excusé, pouvoir à Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaire de séance : Mme Odile MARCHAL

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires (7-1-3)
DEL.N°04/2018 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312.1 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les Communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une Commune de plus de 3500 habitants ;

Considérant que ce débat doit avoir lieu dans une période de deux mois précédant l'adoption du Budget Primitif ;

Étant précisé que ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais que sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération ;

Monsieur le Président propose d'organiser ce jour le débat d'Orientation Budgétaire qui doit permettre aux membres de l'Assemblée délibérante :

- de discuter sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- de se positionner sur la stratégie à adopter en 2018 et dans les années à venir.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

ATTESTE de l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2018 de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges à l'occasion de la séance du Conseil Communautaire du 27 février 2018 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE

PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission

en Préfecture

le

et de la notification

ou publication

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES
ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Date convocation : 03/04/2018
Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26
Nombre de conseillers en
exercice : 26
Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - Mairie- 88540 BUSSANG séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M François CUNAT

Secrétaires adjoints : Mme Karine REY, M Aurélien BURGUNDER

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL.N°01/2018 COMPTE DE GESTION 2017, BUDGET ANNEXE SERVICE
DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES
VOSGES

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

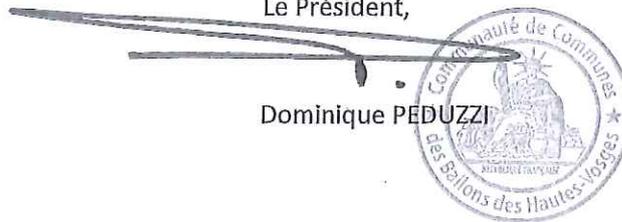
CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2017 du budget annexe service déchets de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE

PAR LE PRESIDENT

compte tenu de la transmission

en Préfecture

le

et de la notification

ou publication

le

Le Président,

Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Date convocation : 03/04/2018
Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26
Nombre de conseillers en
exercice : 26
Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - Mairie- 88540 BUSSANG séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M François CUNAT

Secrétaires adjoints : Mme Karine REY, M Aurélien BURGUNDER

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

**DEL.N°02/2018 COMPTE DE GESTION 2017, BUDGET ANNEXE SERVICE PISCINES
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20180410-032018_022018-DE
Reçu le 24/04/2018

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité ; que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2017 du budget annexe service piscines de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Date convocation : 03/04/2018
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26
Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - Mairie- 88540 BUSSANG séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M François CUNAT

Secrétaires adjoints : Mme Karine REY, M Aurélien BURGUNDER

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL. N°03/2018 COMPTE DE GESTION 2017, BUDGET ANNEXE ZEC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20180410-032018_032018-DE
Reçu le 24/04/2018

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité ; que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2017 du budget annexe ZEC de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRESIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Date convocation : 03/04/2018
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26
Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - Mairie- 88540 BUSSANG séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M François CUNAT

Secrétaires adjoints : Mme Karine REY, M Aurélien BURGUNDER

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL. N°04/2018 COMPTE DE GESTION 2017, BUDGET ANNEXE ZAE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité ; que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2017 du budget annexe ZAE de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRESIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Date convocation : 03/04/2018
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26
Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - Mairie- 88540 BUSSANG séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M François CUNAT

Secrétaires adjoints : Mme Karine REY, M Aurélien BURGUNDER

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL. N°05/2018 COMPTE DE GESTION 2017, BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité ; que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2017 du budget principal de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRESIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>
--

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES
Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES
ARRONDISSEMENT
D'EPINAL
CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Date convocation : 03/04/2018
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26
Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - Mairie- 88540 BUSSANG séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M François CUNAT

Secrétaires adjoints : Mme Karine REY, M Aurélien BURGUNDER

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL. N°06/2018- APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017 « BUDGET ANNEXE SERVICE DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Considérant la présentation du compte administratif 2017 du budget annexe « déchets » de la Communauté de Communes par Monsieur Jean François VIRY, Vice-président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, s'est retiré au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Monsieur Jean François VIRY, 1^{er} vice – président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

Monsieur Dominique PEDUZZI n'ayant pas participé au vote ;

ADOpte le compte administratif 2017 du Budget Annexe « service déchets » de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

ARRETE les résultats du budget annexe déchets de l'exercice 2017, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	1 938 435.25 €
Recettes de fonctionnement	1 993 406.36 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 54 971.11 €
Excédent de fonctionnement reporté année n-1	+ 316 866.70 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 371 837.81 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	508 055.65 €
Recettes d'investissement	634 148.05 €
Résultat d'investissement de l'exercice	126 092.40 €
Excédent d'investissement reporté n-1	+ 193 716.61 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 319 809.01 €

AUTORISE Monsieur le Vice-président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Vice-président,
Jean François VIRY



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES
Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES
ARRONDISSEMENT
D'EPINAL
CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Date convocation : 03/04/2018
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26
Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - Mairie- 88540 BUSSANG séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M François CUNAT

Secrétaires adjoints : Mme Karine REY, M Aurélien BURGUNDER

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL. N°07/2018.- APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017 « BUDGET ANNEXE SERVICE PISCINES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Considérant la présentation du compte administratif 2016 du budget annexe « piscines » de la Communauté de Communes par Monsieur Jean François VIRY, Vice-président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, s'est retiré au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Monsieur Jean François VIRY, 1^{er} vice – président ;

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20180410-032018_072018-DE
Reçu le 24/04/2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

Monsieur Dominique PEDUZZI n'ayant pas participé au vote ;

ADOpte le compte administratif 2017 du Budget Annexe service piscines de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

ARRETE les résultats du budget annexe piscines de l'exercice 2017, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	469 729.44 €
Recettes de fonctionnement	484 100.48 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 14 821.04 €
Excédent de fonctionnement reporté	+ 37 600.75 €
Part affecté à l'investissement	- 5 000.00 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 47 421.79 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	178 311.41 €
Recettes d'investissement	57 133.87€
Résultat d'investissement de l'exercice	- 121 177.54 €
Déficit d'investissement reporté	- 5 000.00 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	- 126 177.54 €

AUTORISE Monsieur le Vice-président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Vice-président,

Jean François VIRY



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Date convocation : 03/04/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - Mairie- 88540 BUSSANG séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M François CUNAT

Secrétaires adjoints : Mme Karine REY, M Aurélien BURGUNDER

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

**DEL. N°08/2018 – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017 « BUDGET
ANNEXE ZEC DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES
HAUTES VOSGES**

Considérant la présentation du compte administratif 2017 du budget annexe «ZEC» de la Communauté de Communes par Monsieur Jean François VIRY, Vice-président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, s'est retiré au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Monsieur Jean François VIRY, 1^{er} vice – président ;

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20180410-032018_082018-DE
Reçu le 24/04/2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

Monsieur Dominique PEDUZZI n'ayant pas participé au vote ;

ADOpte le compte administratif 2017 du Budget Annexe « ZEC » de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

ARRETE les résultats du budget annexe ZEC de l'exercice 2017, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	18 667.05 €
Recettes de fonctionnement	80 126.54 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	61 549.49 €
Excédent de fonctionnement reporté N-1	40 297.89 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 101 847.38 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	473 361.46 €
Recettes d'investissement	123 103.45 €
Résultat d'investissement de l'exercice	- 350 258.01 €
Excédent d'investissement reporté	- 44 515.80 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	- 394 773.81 €

AUTORISE Monsieur le Vice-président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Vice-président,

Jean François VIRY



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Date convocation : 03/04/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - Mairie- 88540 BUSSANG séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M François CUNAT

Secrétaires adjoints : M^{me} Karine REY, M Aurélien BURGUNDER

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL. N°09/2018- APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017 « BUDGET
ANNEXE ZAE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES
HAUTES VOSGES

Considérant la présentation du compte administratif 2017 du budget annexe «ZAE » de la Communauté de Communes par Monsieur Jean François VIRY, Vice-président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, s'est retiré au moment du

débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Monsieur Jean François VIRY, 1^{er} vice – président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

Monsieur Dominique PEDUZZI n'ayant pas participé au vote ;

ADOpte le compte administratif 2017 du Budget Annexe ZAE de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

ARRETE les résultats du budget annexe ZAE de l'exercice 2017, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	102 051.41 €
Recettes de fonctionnement	99 721.00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-2 330.00 €
Excédent de fonctionnement reporté n-1	+ 3 647.16 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 1 316.75 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	99 721.00 €
Recettes d'investissement	102 051.41 €
Résultat d'investissement de l'exercice	+ 2 330.41 €
Déficit d'investissement reporté n-1	- 102 051.41 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	- 99 721.00 €

AUTORISE Monsieur le Vice-président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Vice-président,

Jean François VIRY



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS
DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Date convocation : 03/04/2018

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - Mairie- 88540 BUSSANG séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M François CUNAT

Secrétaires adjoints : Mme Karine REY, M Aurélien BURGUNDER

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL. N°10/2018 APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017 « BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Considérant la présentation du compte administratif 2017 du budget annexe « piscines » de la Communauté de Communes par Monsieur Jean François VIRY, Vice-président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;
Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, s'est retiré au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Monsieur Jean François VIRY, 1^{er} vice – président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

Monsieur Dominique PEDUZZI n'ayant pas participé au vote ;

ADOpte le compte administratif 2017 du Budget principal de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

ARRETE les résultats du budget principal de l'exercice 2017, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	1 364 893.27 €
Recettes de fonctionnement	+ 1 424 612.40 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 59 719.13€
Excédent de fonctionnement reporté	+ 247 742.03 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 307 461.16 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	91 803.57 €
Recettes d'investissement	261 867.49 €
Résultat d'investissement de l'exercice	170 063.92 €
Excédent d'investissement reporté	172 652.70 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	342 716.71 €

AUTORISE Monsieur le Vice-président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Vice-président,

Jean François VIRY



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Date convocation : 03/04/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - Mairie- 88540 BUSSANG séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M François CUNAT

Secrétaires adjoints : Mme Karine REY, M Aurélien BURGUNDER

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) :

N°11/2018 AFFECTATION DE RÉSULTATS, BUDGET ANNEXE SERVICE DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissements 2017 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	1 938 435.25 €
Recettes de fonctionnement	1 993 406.36 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 54 971.11 €
Excédent de fonctionnement reporté année n-1	+ 316 866.70 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 371 837.81 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	508 055.65 €
Recettes d'investissement	634 148.05 €
Résultat d'investissement de l'exercice	126 092.40 €
Excédent d'investissement reporté n-1	+ 193 716.61 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 319 809.01 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ;

DECIDE d'affecter le résultat au budget annexe déchets 2018 comme suit :

Ligne 002 affectation de l'excédent de fonctionnement	371 837.81 €
Ligne 001 affectation de l'excédent d'investissement	319 809.01 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20180410-032018_112018-DE
Reçu le 24/04/2018

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Date convocation : 03/04/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - Mairie- 88540 BUSSANG séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENÀIRE, excusé

Secrétaire de séance : M François CUNAT

Secrétaires adjoints : Mme Karine REY, M Aurélien BURGUNDER

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) :

**N°12/2018 AFFECTATION DE RÉSULTATS, BUDGET ANNEXE PISCINES DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissements 2017 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	469 729.44 €
Recettes de fonctionnement	484 100.48 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 14 821.04 €
Excédent de fonctionnement reporté	+ 37 600.75 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 47 421.79 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	178 311.41 €
Recettes d'investissement	57 133.87€
Résultat d'investissement de l'exercice	- 121 177.54 €
Déficit d'investissement reporté	- 5 000.00 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	- 126 177.54 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ;

DECIDE d'affecter le résultat au budget annexe « Piscines » 2018 comme suit :

Ligne 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 47 421.79 €
Ligne 002 Affectation de l'excédent de fonctionnement	0,00 €
Ligne 001 affectation de l'excédent d'investissement	- 126 177.54 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,



Dominique PEDUZZI

RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRESIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20180410-032018_122018-DE
Reçu le 24/04/2018

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Date convocation : 03/04/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - Mairie- 88540 BUSSANG séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M François CUNAT

Secrétaires adjoints : Mme Karine REY, M Aurélien BURGUNDER

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) :

**N°13/2018 AFFECTATION DE RÉSULTATS, BUDGET ANNEXE ZEC DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissements 2017 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	18 667.05 €
Recettes de fonctionnement	80 126.54 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	61 549.49 €
Excédent de fonctionnement reporté N-1	40 297.89 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 101 847.38 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	473 361.46 €
Recettes d'investissement	123 103.45 €
Résultat d'investissement de l'exercice	- 350 258.01 €
Excédent d'investissement reporté	- 44 515.80 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	- 394 773.82 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ;

DECIDE d'affecter le résultat au budget annexe ZEC 2018 comme suit :

Ligne 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé	101 847.38 €
Ligne 002	0.00 €
Ligne 001	
affectation déficit d'investissement	394 773.82 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Date convocation : 03/04/2018
Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26
Nombre de conseillers en
exercice : 26
Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - Mairie- 88540 BUSSANG séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M François CUNAT

Secrétaires adjoints : Mme Karine REY, M Aurélien BURGUNDER

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) :

**N° 14/2018 AFFECTATION DE RÉSULTATS, BUDGET ANNEXE ZAE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissements 2017 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	102 051.41 €
Recettes de fonctionnement	99 721.00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-2 330.00 €
Excédent de fonctionnement reporté n-1	+ 3 647.16 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 1 316.75 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	99 721.00 €
Recettes d'investissement	102 051.41 €
Résultat d'investissement de l'exercice	+ 2 330.41 €
Déficit d'investissement reporté n-1	- 102 051.41 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	- 99 721.00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ;

DECIDE d'affecter le résultat au budget annexe ZAE 2018 comme suit :

Ligne 002 affectation de l'excédent de fonctionnement	1 316.75 €
Ligne 001 affectation déficit d'investissement	99 721.00 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Date convocation : 03/04/2018
Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26
Nombre de conseillers en
exercice : 26
Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - Mairie- 88540 BUSSANG séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M François CUNAT

Secrétaires adjoints : Mme Karine REY, M Aurélien BURGUNDER

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) :

**N° 15/2018 AFFECTATION DE RÉSULTATS, BUDGET PRINCIPAL DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissements 2017 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	1 364 893.27 €
Recettes de fonctionnement	1 424 612.40 €
Résultat excédent de fonctionnement de l'exercice	59 719.13€
Excédent de fonctionnement reporté	247 742.03 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	307 461.16 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	91 803.57 €
Recettes d'investissement	261 867.49 €
Résultat excédent d'investissement de l'exercice	170 063.92 €
Excédent d'investissement reporté	172 652.70 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	342 716.71 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ;

DECIDE d'affecter le résultat au budget principal 2018 comme suit :

Ligne 002 affectation de l'excédent de fonctionnement	307 461.16 €
Ligne 001 affectation excédent d'investissement	342 716.71 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Date convocation : 03/04/2018
Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26
Nombre de conseillers en
exercice : 26
Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - Mairie- 88540 BUSSANG séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENAIÉ, excusé

Secrétaire de séance : M François CUNAT

Secrétaires adjoints : Mme Karine REY, M Aurélien BURGUNDER

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) :

DEL. N°16/2018 BUDGET OFFICE DE TOURISME DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Vu le vote du budget primitif 2018 de l'Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges en date du 05 avril 2018 ;

Vu les statuts de l'Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges ;

Vu la présentation détaillée réalisée par Monsieur le Président :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ;

EMET un avis favorable au budget primitif 2018 de l'Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges ;

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,


Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Date convocation : 03/04/2018
Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26
Nombre de conseillers en
exercice : 26
Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - Mairie- 88540 BUSSANG séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M François CUNAT

Secrétaires adjoints : Mme Karine REY, M Aurélien BURGUNDER

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) :

**DEL. N°17/2018 BUDGET PRIMITIF 2018 – VOTE BUDGET ANNEXE SERVICE
DECHETS**

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

ADOpte le budget primitif 2018, budget annexe service déchets comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 2 282 938.00 €
Recettes 2 282 938.00 €

Investissements

Dépenses 1 117 080.00 €
Recettes 1 117 080.00 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES
ARRONDISSEMENT
D'EPINAL
CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Date convocation : 03/04/2018
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26
Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - Mairie- 88540 BUSSANG séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M François CUNAT

Secrétaires adjoints : Mme Karine REY, M Aurélien BURGUNDER

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) :

DEL. N°18/2018 BUDGET PRIMITIF 2018 – VOTE BUDGET ANNEXE
PISCINES

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avoir délibéré, et à la Majorité ;

18 POUR,

7 CONTRE : (MM S.TRAMZAL, F.CUNAT, A. DEMANGE, Mmes B. FOPPA, S. HERVE, O. MARCHAL)

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20180410-032018_182018-DE
Reçu le 24/04/2018

ADOPTÉ le budget primitif 2018, budget annexe service piscines
comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 444 800.00 €

Recettes 444 800.00 €

Investissements

Dépenses 5 058 803.00 €

Recettes 5 058 803.00 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à
l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,



Dominique PEDUZZI

**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Date convocation : 03/04/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - Mairie- 88540 BUSSANG séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M François CUNAT

Secrétaires adjoints : Mme Karine REY, M Aurélien BURGUNDER

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) :

DEL. N°19/2018 BUDGET PRIMITIF 2018 – VOTE BUDGET ANNEXE ZEC

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

ADOpte le budget primitif 2018, budget annexe ZEC comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 79 961.00 €

Recettes 79 961.00 €

Investissements

Dépenses 543 841.00 €

Recettes 543 841.00 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,


Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Date convocation : 03/04/2018
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26
Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - Mairie- 88540 BUSSANG séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M François CUNAT

Secrétaires adjoints : Mme Karine REY, M Aurélien BURGUNDER

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) :
DEL. N°20/2018 BUDGET PRIMITIF 2018 – VOTE BUDGET ANNEXE ZAE

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

ADOpte le budget primitif 2018, budget annexe ZAE comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 101 037.75 €

Recettes 101 037.75 €

Investissements

Dépenses 99 721.00 €

Recettes 99 721.00 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Date convocation : 03/04/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - Mairie- 88540 BUSSANG séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M François CUNAT

Secrétaires adjoints : Mme Karine REY, M Aurélien BÜRGUNDER

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) :
DEL. N°21/2018 BUDGET PRIMITIF 2018 – VOTE BUDGET PRINCIPAL

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

ADOpte le budget primitif 2018, budget principal comme suit :

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20180410-032018_212018-DE
Reçu le 24/04/2018

Fonctionnement

Dépenses 2 051 297.00 €

Recettes 2 051 297.00 €

Investissements

Dépenses 942 025.00 €

Recettes 942 025.00 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Date convocation : 03/04/2018
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26
Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - Mairie- 88540 BUSSANG séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M François CUNAT

Secrétaires adjoints : Mme Karine REY, M Aurélien BURGUNDER

FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires (7-1)
DEL. N°22/2018 DETERMINATION TAUX FISCALITE 2018

Vu le code général des Impôts,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les bases d'imposition 2018 communiquées dans l'État 1259 FDL,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité ;

FIXE les taux des taxes locales et le taux FPZ 2018, comme suit :

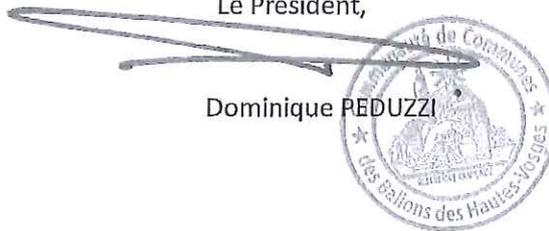
	Bases	Taux (%)	Produits 2018
Taxe Habitation	14 602 000	3.20	467 264
Taxe Foncière (bâti)	13 305 000	1.94	258 117
Taxe Foncière (non bâti)	373 400	4.37	16 318
Cotis, Foncière entreprises	4 222 000	2.74	115 683
Fiscalité prof. de Zone (FPZ)	9 000	21,57	1 941
Fiscalité prof. Éolienne (FPE)	-	-	-
Total produit Fiscalité			859 323

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

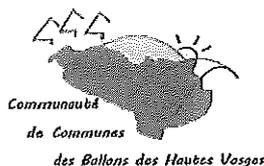
et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Date convocation : 03/04/2018
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26
Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - Mairie- 88540 BUSSANG séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M François CUNAT

Secrétaires adjoints : Mme Karine REY, M Aurélien BURGUNDER

FINANCES LOCALES, Divers (7-1-3)
DEL. N°23/2018 CREANCES ETEINTES

Vu l'état des taxes et produits irrécouvrables dressés par Monsieur le Trésorier de LE THILLOT, et les jugements du Tribunal d'Instance d'EPINAL prononçant la clôture de la procédure de rétablissement personnel pour insuffisance d'actif,

Considérant que la clôture pour insuffisance d'actif entraîne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles du débiteur, hormis celles limitativement énumérées par la décision de justice,

Considérant l'insolvabilité de plusieurs débiteurs pour un montant total de 1 095.06 € concernant le Budget annexe déchets ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

PREND acte les créances éteintes pour la somme indiquée ci-dessus sur le Budget annexe déchets.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget annexe déchets 2018.

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,


Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

—————
SÉANCE DU 10 AVRIL 2018
—————

Date convocation : 03/04/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - Mairie- 88540 BUSSANG séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M François CUNAT

Secrétaires adjoints : Mme Karine REY, M Aurélien BURGUNDER

FINANCES LOCALES, Divers (7-10)

DEL. 24/2018 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DES AGENTS TERRITORIAUX

Vu le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales,

Considérant que les agents communautaires sont amenés à se déplacer, en dehors du cadre d'une formation, pour assumer des missions nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité,

Considérant le besoin de recrutement temporaire permettant le remplacement ponctuels d'agents titulaires de la collectivité ; afin de garantir une rémunération cohérente, les frais de déplacement domicile – travail sont pris en charge ;

Considérant le recrutement d'un responsable principal technique à compter du 1^{er} février 2018 ;

Considérant que dans la négociation du recrutement les frais de déplacement domicile-travail sont inclus dans la rémunération mensuelle durant sa période de stage au sein de collectivité ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à la Majorité :
22 POUR, 03 ABSTENTIONS

DECIDE de prendre en charge les frais de déplacement des agents communautaires se rendant en mission pour le compte de la communauté de communes lorsqu'un véhicule de service n'est pas disponible.

DECIDE de prendre en charge les frais de déplacement domicile-travail des agents temporaires ;

DECIDE de prendre en charge les frais de déplacement domicile-travail du responsable principal technique soit du 1^{er} mars 2018 au 31 janvier 2019.

DIT que les remboursements devront faire l'objet d'une demande de l'intéressé. À cette demande sera joint la lettre de mission, ainsi qu'un état kilométrique de déplacement.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets primitifs correspondants de chaque année.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tous les documents liés à cette prise en charge.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20180410-032018_242018-DE
Reçu le 24/04/2018

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Date convocation : 03/04/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - Mairie- 88540 BUSSANG séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Daniëlle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M François CUNAT

Secrétaires adjoints : Mme Karine REY, M Aurélien BURGUNDER

FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires (7-1)
DEL.N°25/2018 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Vu les demandes de subventions des associations :

- Croix Rouge,
- Secours Populaire,
- Restaurants du Cœur,
- Radio des Ballons,
- Le Théâtre du Peuple,
- Les mynes du Thillot.

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20180410-032018_252018-DE
Reçu le 24/04/2018

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE d'attribuer des subventions, pour l'année 2018, selon le détail ci-dessous :

- Restaurants du cœur Saint Maurice (téléphonie et loyers) : 1 544.68 €
- Restaurants du cœur Ramonchamp (téléphonie et loyers 2016/2017) : 3 148.52 €
- Secours populaire : 1 000 €
- Croix rouge : 1 000 €
- Radio des ballons : 1 000 € + 3 000 €

DECIDE dans le cadre des engagements pris, pour une durée de 4 ans, d'attribuer des subventions au Théâtre du Peuple et aux Mynes du Thillot chaque année :

- Théâtre du Peuple : 5 000 €
- Mynes du Thillot : 5 000 €

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Date convocation : 03/04/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - Mairie- 88540 BUSSANG séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M François CUNAT

Secrétaires adjoints : Mme Karine REY, M Aurélien BURGUNDER

FONCTION PUBLIQUE, Personnels contractuels (4.2)

**DEL. 26/2018 AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR
REEMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984)

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 :

- ✓ temps partiel ;
- ✓ congé annuel ;
- ✓ congé de maladie, de grave ou de longue maladie ;
- ✓ congé de longue durée ;
- ✓ congé de maternité ou pour adoption ;
- ✓ congé parental ;
- ✓ congé de présence parentale ;
- ✓ congé de solidarité familiale ;
- ✓ accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ;
- ✓ ou enfin en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Président à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

Il sera chargé(e) de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

DE PRÉVOIR à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRÉSIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>
--

Le Président,
Dominique PEDUZZI



Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20180410-032018_262018-DE
Reçu le 24/04/2018

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Date convocation : 03/04/2018

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - Mairie- 88540 BUSSANG séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M François CUNAT

Secrétaires adjoints : Mme Karine REY, M Aurélien BURGUNDER

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, Intercommunalité
DEL. 27/2018 CONVENTION GROUPEMENT ETUDE GOUVERNANCE GEMAPI
Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport de M Thierry RIGOLLET, Vice-président,

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération d'Epinal, la communauté de communes des hautes Vosges, la Communauté de communes ballons des hautes Vosges, la communauté de communes de Bruyères-Vallons des Vosges, la communauté de communes porte des Vosges méridionales et la communauté d'agglomération de Saint Dié relative à une étude de gouvernance de la compétence GEMAPI sur le bassin versant Moselle Amont,

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20180410-032018_272018-DE
Reçu le 24/04/2018

DECIDE, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

D'APPROUVER la convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté de Communes des Hautes Vosges, la Communauté de communes Ballons des Hautes Vosges, la Communauté de Communes de Bruyères-Vallons des Vosges, la Communauté de Communes Porte des Vosges Méridionales et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges pour la réalisation d'une étude de gouvernance de la compétence GEMAPI sur le bassin versant Moselle Amont,

DE PRECISER que la consultation relative à ces travaux sera passée selon une procédure adaptée,

DE PRECISER que la communauté d'agglomération d'Epinal est désignée par les parties comme coordonnateur du groupement,

DE PRECISER que la Commission d'Appel d'Offres du groupement choisira l'attributaire du marché,

DE DESIGNER M Thierry RIGOLLET, membre titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement et M Michel MOUROT, membre suppléant.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement de commandes correspondante.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Date convocation : 03/04/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - Mairie- 88540 BUSSANG séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M François CUNAT

Secrétaires adjoints : Mme Karine REY, M Aurélien BURGUNDER

**INSTITUTION POLITIQUE, Intercommunalité
DEL. 28 /2018 AVIS SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE
L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP)**

Monsieur le Président expose ce qui suit :

Monsieur le Préfet des Vosges et Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges ont présenté le 07 mars dernier, le *Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)*.

L'offre des services au public est un élément déterminant de l'attractivité des territoires et de l'implantation de l'activité économique et des populations. **Ce schéma comprend 5 orientations stratégiques s'appuyant sur 25 actions concrètes.**

Il aura notamment pour objectif d'améliorer l'accueil physique au sein de l'ensemble du territoire afin de faciliter les démarches administratives et dématérialisées. Il porte également une attention spécifique sur les enjeux d'accès aux soins pour tous et sur les enjeux du vieillissement de la population.

Afin d'améliorer l'accueil physique au sein de l'ensemble du territoire et faciliter les démarches administratives et dématérialisées le schéma prévoit notamment de pérenniser et développer les Maisons de Services Aux Publics (MSAP). Actuellement, les Vosges sont le premier département de France en nombre de MSAP. Il en existe 31 dans l'ensemble du territoire avec plus 50 partenaires dont EDF, GRDF, Livo, AFPA, la SNCF, le Département des Vosges, la Direction Départementale des Territoires, la CCI Vosges, Suez, ENEDIS...

Ce Schéma permettra aussi d'expérimenter une MSAP mobile et une adaptation collectivement (administrations, opérateurs, associations) des horaires d'ouverture.

Au sein des MSAP, on y trouve de l'information mais aussi de l'accompagnement sur des démarches spécifiques, la présence d'outils numériques... Et comme l'explique, le portail officiel des Maisons de service au Public : *« Dans une Maison de services au public l'utilisateur est accueilli par un agent et peut, dans un lieu unique, obtenir des informations et effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics. A proximité de chez soi, la Maison permet d'accéder à une large palette de services. »*

Concernant les enjeux du vieillissement de la population, le Schéma se donne pour tâche d'améliorer l'information des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en développant le recours aux technologies de l'information et de la communication.

En effet, les Vosges devraient connaître, à l'horizon 2040, une augmentation significative de la part des publics dits âgés. A titre d'exemple, la part des 65 ans et plus devrait dépasser les 30% à l'horizon 2040, alors qu'elle n'était que de 19% en 2011 (+33 000 en deux décennies). Quant aux 80 ans et plus, leur nombre devrait presque doubler passant ainsi de 23 500 en 2011 à 44 500 en 2040.

Par ailleurs, le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) souhaite faire des services à la population un axe fort de l'image de l'attractivité et de la qualité de vie Vosgienne. Le développement des services dans tous les territoires doit s'organiser et être animé autour d'un partenariat constructif entre les nouveaux EPCI, l'Etat et le Département et les opérateurs de services. Les bonnes pratiques d'autres territoires doivent faire l'objet d'une veille particulière et d'une diffusion afin de faire bénéficier chacun de toutes les innovations.

Enfin, le SDAASP portera une attention toute particulière sur la mise en œuvre du futur plan de Santé. Ainsi une gouvernance commune regroupera : le Conseil départemental, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance

Maladie et la Mutualité Sociale Agricole. Chacun exerce ses compétences et travaille en commun pour avoir une offre de soins la plus performante avec pour objectif de placer les professionnels au cœur du dispositif, de créer un réseau départemental des acteurs de la santé et d'accompagner les changements par la méthode de « la preuve par l'exemple ».

Ces objectifs devront répondre à 4 axes stratégiques :

- Renforcer l'attractivité pour accueillir les professionnels de santé,
- Organiser l'offre de soins par territoire,
- Une thématique prioritaire et transversale : vieillesse et santé,
- Une thématique prospective, alternative et complémentaire : la télémédecine et les pratiques émergentes.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur ce sujet ;

Le conseil communautaire, après en avoir discuté et délibéré et à l'unanimité ;

EMET un avis favorable sur le *Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)*.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Date convocation : 03/04/2018
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26
Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - Mairie- 88540 BUSSANG séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Madame Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M François CUNAT

Secrétaires adjoints : Mme Karine REY, M Aurélien BURGUNDER

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, Intercommunalité
DEL. 29/2018 AVIS SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES
GENS DU VOYAGE

M le Président expose ce qui suit :

La loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté a modifié la loi du 05 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage. Ses effets sont mentionnés dans la circulaire du 10 avril 2017 :

- Renforcement de la procédure administrative de mise en demeure et d'évacuation forcée ;
- Des précisions sur les obligations des collectivités territoriales en matière de construction et d'aménagement des aires d'accueil et de grand passage, notamment le pouvoir de substitution du préfet ;
- L'approbation du statut administratif des gens du voyage ;
- L'inclusion des terrains familiaux locatifs dans la loi du 5 juillet 2000 aux côtés des aires d'accueil et de grand passage.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a de plus transféré aux intercommunalités la compétence de gestion des aires dédiées aux gens du voyage. Si certaines intercommunalités s'en étaient déjà saisies, ce transfert est effectif pour les autres ce 1^{er} janvier 2017.

La composition de la commission départementale des Vosges a été adaptée par un arrêté préfectoral du 12 octobre 2017.

La révision du schéma s'inscrit donc dans un contexte de mutation du cadre juridique de l'accueil des gens du voyage.

Le schéma 2011-2016 du département des Vosges a été prorogé jusqu'à mi-2018. Sa révision a débuté mi-2017 et s'est effectué jusqu'en février 2018.

Il est fruit d'une démarche concertée ayant associé l'ensemble des partenaires institutionnels (conseil départemental, EPCI concernés, services de l'Etat, FMS, acteurs de l'accompagnement, associations, représentant de la communauté des gens du voyage....)

Le nouveau schéma comporte plusieurs fiches action :

Fiche 1 : accueil et habitat : une réponse adaptée à la sédentarisation

Fiche 2 : l'accompagnement social : axes 2018-2023

Fiche 3 : les grands passages : gestion annuelle

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur ce sujet ;

Le conseil communautaire, après en avoir discuté et délibéré et à l'unanimité ;

EMET un avis favorable sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, Département des Vosges 2018-2023.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRÉSIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>
--

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20180410-032018_292018-DE
Reçu le 24/04/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 26 JUIN 2018

Date convocation : 18/06/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 22

L'an deux mil dix-huit, le 26 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Domino- 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Sylvie HERVE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Eric COLLE, excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Pascale SPINNHIRNY, excusée, pouvoir à M Alain VINEL
Monsieur Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Alain VINEL

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

MARCHES PUBLICS – PASSATION MARCHES
DEL. N°01 /2018 - INVESTISSEMENT PARC MATERIEL SERVICE DECHETS

Vu la délibération n° 04/2016 portant sur les délégations du conseil communautaire selon l'article L.2122-22 du CGCT au Président ;

Considérant qu'en matière de marchés publics et d'accords-cadres, la délégation est accordée pour un montant inférieur à 90 000 € HT ;

Vu le besoin d'évolution et d'adaptation des matériels et d'amélioration des conditions de collecte du service déchets ;

Vu la présentation des besoins de remplacement de matériels roulants estimée à 360 000 € HT ;

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20180626-042018_012018-DE
Reçu le 02/08/2018

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

AUTORISE Monsieur le Président à lancer la procédure d'achat nécessaire au remplacement d'un camion remorque et de ces accessoires pour un montant inscrit au budget 2018 à 360 000 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter toutes subventions éventuelles auprès des partenaires institutionnels ;

AUTORISE Monsieur le Président à contracter l'emprunt nécessaire à cet investissement ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché correspondant et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 26 JUIN 2018

Date convocation : 18/06/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 22

L'an deux mil dix-huit, le 26 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Domino- 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Sylvie HERVE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Éric COLLE, excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Pascale SPINNHIRNY, excusée, pouvoir à M Alain VINEL
Monsieur Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Alain VINEL

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

MARCHES PUBLICS – PASSATION MARCHES
DEL. N° 02 /2018 INVESTISSEMENT TRAVAUX MISE AUX NORMES ET
MODERNISATION PISCINE COMMUNAUTAIRE LE THILLOT

Vu la délibération n° 04/2016 portant sur les délégations du conseil communautaire selon l'article L.2122-22 du CGCT au Président ;

Vu qu'en matière de marchés publics et d'accords-cadres, la délégation est accordée pour un montant inférieur à 90 000 € HT ;

Vu la délibération n° 05/2018 du 12 février portant sur la présentation de la phase APD du projet de mise aux normes et de modernisation de la piscine communautaire du Thillot ;

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

- Les différentes étapes adoptées par le conseil communautaire et précise que les remarques du conseil communautaire, des commissions piscines et appels d'offres ont été prises en compte pour construire la consultation du marché, tout ne pouvant y être intégré ;
- Le coût prévisionnel du marché s'élève à 4 061 049.63 € HT ;
- La procédure utilisée sera la procédure adaptée avec phase de négociation ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés ;

07 ABSTENTIONS (MM François CUNAT, André DEMANGE, Stéphane TRAMZAL, Etienne COLIN, Mmes Odile MARCHAL, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE)

AUTORISE Monsieur le Président à lancer la procédure d'achat nécessaire aux travaux de mise aux normes et de modernisation de la piscine communautaire du Thillot, dont l'inscription budgétaire 2018 est inscrite à 4 061 049.63 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter toutes subventions éventuelles auprès des partenaires institutionnels ;

AUTORISE Monsieur le Président à contracter les emprunts nécessaires pour cet investissement ;

AUTORISE Monsieur le Président, à signer le marché correspondant et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,


Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 26 JUIN 2018

Date convocation : 18/06/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 22

L'an deux mil dix-huit, le 26 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Domino- 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Sylvie HERVE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Éric COLLE, excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Pascale SPINNHIRNY, excusée, pouvoir à M Alain VINEL
Monsieur Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Alain VINEL

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

MARCHES PUBLICS – PASSATION MARCHES

DEL. N° 03 /2018 AVENANT N°01- MARCHE ETUDE BERGES MOSELLE

Vu la délibération n° 04/2016 du 05 juillet 2016 portant sur un programme d'entretien des Berges de la Moselle et de ses affluents ;

Vu la délibération n° 11B/2017 du 19 décembre 2017 portant sur la consultation de maîtrise d'œuvre et aide financière pour ce programme d'entretien des berges de la Moselle et de ses affluents ;

Considérant le démarrage par le bureau d'études d'analyse des cours d'eau de notre territoire ;

Considérant les demandes d'intégration de cours d'eau supplémentaires ;

Considérant la proposition d'avenant du bureau d'études portant sur un linéaire de cours d'eau supplémentaire à étudier à 32.7 km portant la mission supplémentaire à 23 395.64 € HT ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

APPROUVE l'avenant n°01 portant sur l'intégration de 32.7 km de cours d'eau supplémentaire à étudier, fixé à 23 395.94 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter toutes subventions éventuelles auprès des partenaires institutionnels ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal ;

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 26 JUIN 2018

Date convocation : 18/06/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 22

L'an deux mil dix-huit, le 26 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Domino- 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Sylvie HERVE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Éric COLLE, excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Pascale SPINNHIRNY, excusée, pouvoir à M Alain VINEL
Monsieur Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Alain VINEL

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

DOMAINE ET PATRIMOINE, ACQUISITION
DEL. N°04 /2018 ACQUISITION TERRAIN – RUE DE CHAUME – LE THILLOT

Monsieur le Président informe l'assemblée de la proposition de la commune du Thillot de vendre le terrain situé rue de Chaume destiné à recevoir l'extension de la piscine communautaire ;

Monsieur le Président propose l'acquisition des terrains englobant les anciens terrains de tennis, le club house, l'air de squash et l'emplacement des points d'apports volontaires, ce qui permettrait une amélioration de sa lisibilité, de son intégration paysagère et de son utilisation dans le site ;

Vu la proposition de vente de la Commune du Thillot des parcelles cadastrées A 924p, A 990p, A923p à l'euro symbolique ;

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20180626-042018_042018-DE
Reçu le 02/08/2018

Pour cela, Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'approuver l'acquisition à l'Euro symbolique.

Précise que les frais de géomètre, de cadastre seront à la charge de la Communauté de Communes ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

APPROUVE l'acquisition des terrains sus désignés ci-dessus pour une superficie d'environ 8 137 m2 ;

APPROUVE la prise en charge des frais de géomètre, de notaire ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à ce dossier, à l'exécution de cette délibération et notamment tout acte notarié nécessaire à la réalisation de la vente ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe piscines ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 26 JUIN 2018

Date convocation : 18/06/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 22

L'an deux mil dix-huit, le 26 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Domino- 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Sylvie HERVE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Éric COLLE, excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Pascale SPINNHIRNY, excusée, pouvoir à M Alain VINEL
Monsieur Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Alain VINEL

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

DOMAINE ET PATRIMOINE, ACQUISITION
DEL. N°05 /2018 ACQUISITION TERRAIN – RUE DE LA COURBE – ZONE ECONOMIQUE
LE THILLOT

Monsieur le Président rappelle qu'en 2014 pour soutenir les activités économiques, le conseil communautaire avait pris la décision d'acquérir auprès du Conseil Départemental une partie du site multimodal sis rue de la Courbe à le Thillot ; Vu la délibération n° 08/2014 du 16 décembre 2014 portant sur l'acquisition d'un bâtiment sis rue de la Courbe – 88160 LE THILLOT ;

Vu les besoins d'extension de l'entreprise implantée sur ce site ;

Vu la proposition de vente de M Jean Claude ROCH représentant l'indivision ROCH, de la parcelle cadastrée section C N°199 au prix de l'euro symbolique ;

Pour cela, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver l'acquisition pour 1 € symbolique, d'une partie de la parcelle C N°199p sis rue de la Courbe au Thillot d'une superficie d'environ 1887 m².

Précise que les frais des géomètres, de notaire seront à la charge de la Communauté de Communes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité ;

APPROUVE l'acquisition à 1€ symbolique d'une partie de la parcelle située sur la Commune du Thillot référencée C N°199p d'une superficie d'environ 1887 m².

APPROUVE la prise en charge des frais de géomètre, de notaire ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à ce dossier, à l'exécution de cette délibération et notamment tout acte notarié nécessaire à la réalisation de la vente ;

DIT que les crédits nécessaires aux dépenses seront prévus au budget annexe ZEC ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Président,


Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 26 JUIN 2018

Date convocation : 18/06/2018

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 25

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 22

L'an deux mil dix-huit, le 26 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Domino- 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Sylvie HERVE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Éric COLLE, excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Pascale SPINNHIRNY, excusée, pouvoir à M Alain VINEL
Monsieur Jean Claude VALDÉNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Alain VINEL

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FONCTION PUBLIQUE, PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES
DEL. N°06 /2018 MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu Les délibérations portant sur la modification du tableau des effectifs ;
Vu la possibilité de la collectivité afin d'accompagner l'évolution des carrières de manière volontaire ;
Vu la création d'un poste de technicien rivières ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

Filières	Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois créés	Nombre d'emplois pourvus	En cas de temps non complet : durée hebdomadaire du travail
Administrative	Attaché territorial	Attaché territorial	1	0	
	Directeur	Emploi fonctionnel	1	0	
	Adjoint administratifs	Adjoint administratifs Principal 1 ^{ère} classe	3	3	
		Adjoint administratifs Principal 2 ^{ème} classe		0	
	Adjoint administratifs	7	6	1 poste à 20 heures	
Technique	Technicien	Technicien	2	2	
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1	1	
	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	10	10	Dont un poste à 30 heures
		Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	6	6	
	Adjoint technique	6	5	1 poste à 27 heures 1 poste à 11 heures	
Sanitaire et Social	Educateur	Educateur de jeunes enfants	1	1	
Sportive	Educateur territorial des APS	Educateur	1	0	
		Educateur principal des APS de 1 ^{ère} classe	2	2	
	Opérateur	Opérateur qualifié	1	1	
Police	Agents de police municipale	Brigadier chef principal	1	1	
		Brigadier	1	1	

DIT que cette modification du tableau des emplois ne sera effective qu'après avis de la commission administrative paritaire saisi début juin ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits aux budgets de l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

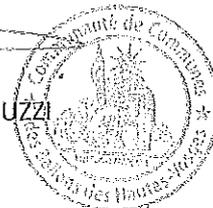
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'ÉPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 26 JUIN 2018

Date convocation : 18/06/2018
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26
Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 22

L'an deux mil dix-huit, le 26 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Domino- 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Sylvie HERVE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Éric COLLE, excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Pascale SPINNHIRNY, excusée, pouvoir à M Alain VINEL
Monsieur Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Alain VINEL

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FONCTION PUBLIQUE, PERSONNELS CONTRACTUELS
DEL. N°07 /2018 CREATION EMPLOIS SAISONNIERS

Vu Les délibérations portant sur la modification du tableau des effectifs ;

Vu les articles 3 – alinéa 2 – et 34 de loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiés portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, précisant les conditions dans lesquelles un établissement public peut recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier,

Considérant les nécessités sur service, à savoir :

- Assurer le fonctionnement des piscines communautaires,
- Assurer le fonctionnement du service déchets,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE de créer les emplois saisonniers suivants pour les services piscines et techniques :

- ✓ Postes d'éducateur 2^{ème} classe, auxiliaire, non titulaire, dans la limite de 1.5 postes équivalents temps plein,
- ✓ Adjoint administratif 2^{ème} classe, auxiliaire non titulaire, dans la limite de 2 postes équivalents temps plein,
- ✓ Adjoints techniques 2^{ème} classe, auxiliaires, non titulaires, dans la limite de 1.5 postes équivalents temps plein.

Ces postes sont ouverts pour la période du 05 juillet 2018 au 03 septembre 2018.

PRECISE que les postes seront pourvus dans les limites fixées ci-dessus, en fonction des besoins réels des services,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets piscines et déchets ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 26 JUIN 2018

Date convocation : 18/06/2018
Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26
Nombre de conseillers en
exercice : 26
Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 22

L'an deux mil dix-huit, le 26 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Domino- 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Sylvie HERVE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Éric COLLE, excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Pascale SPINNHIRNY, excusée, pouvoir à M Alain VINEL
Monsieur Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Alain VINEL

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, AUTRES
DEL. N°08 /2018 ÉCONOMIE – CONTEXTE GENERAL – LOI NOTRE

Monsieur le Président Présente à l'assemblée le contexte général du territoire sur la mise en place de la compétence « économie » issue de la loi NOTRe et de son interprétation ;

Vu le courrier de Monsieur le Préfet des Vosges indiquant la manière dont ces services vont veiller à la mise en place du transfert de compétence « économie » sur notre territoire ;

Considérant le courrier de Monsieur le Préfet en date du 06 juin 2018, concernant l'organisation des transferts des opérations clairement identifiées d'intérêt économique sur le territoire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DIT que les opérations portées par les communes ayant clairement définition d'opérations immobilières économiques seront prises en compte par la CC BHV à partir d'un plan arrêté avec l'autorité préfectorale. Ce plan définira les modalités financières, fiscales ainsi que sa planification.

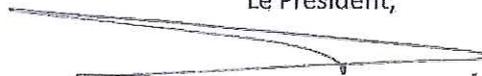
CONFIRME dans le cadre d'opération immobilières conduites actuellement par les communes, que les terrains, les bâtiments strictement liés au développement économique seront intégrés à l'inventaire décrit ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DÉPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 26 JUIN 2018

Date convocation : 18/06/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 22

L'an deux mil dix-huit, le 26 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Domino- 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Sylvie HERVE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Éric COLLE, excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Pascale SPINNHIRNY, excusée, pouvoir à M Alain VINEL
Monsieur Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Alain VINEL

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, AUTRES
DEL. 09 /2018 AGENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Vu le cadre de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la Région est désignée chef de file de la stratégie économique et de l'innovation.

Vu la volonté de la Région Grand Est d'assumer ce rôle en lien étroit avec les intercommunalités.

Vu la déclinaison de sa stratégie en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs économiques dans son Schéma Régional de Développement

Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (**SRDEII**) voté en séance plénière le 28 avril 2017, dont l'agence de développement économique en est un des outils d'accompagnement (cf. document en annexe : livret 2 du SRDEII).

Considérant le projet de création d'une agence de développement économique ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

ENGAGE la communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges par voie d'adhésion à la création et à la gestion de l'agence de développement économique 'Région Grand EST'

DIT qu'une convention de moyens et d'objectifs sera élaborée entre la CC BHV et l'Agence de Développement économique ;

DIT que les sommes nécessaires à cette démarche seront inscrites au budget principal de chaque année ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 26 JUIN 2018

Date convocation : 18/06/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 22

L'an deux mil dix-huit, le 26 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Domino- 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Sylvie HERVE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Éric COLLE, excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Pascale SPINNHIRNY, excusée, pouvoir à M Alain VINEL
Monsieur Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Alain VINEL

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES

DEL. N°10/2018 ADHESION AU SERVICE RGPD – CENTRE DE GESTION

Le *président* expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter.

LE PRESIDENT PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- De mutualiser ce service avec le CDG 54,
- De l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- De désigner le DPD du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité.

DECISION

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

APPROUVE la convention de mutualisation avec le CDG 54 ;

D'AUTORISER le président à signer la convention de mutualisation avec le CDG54 ;

D'AUTORISER le président à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale ;

D'AUTORISER le président à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

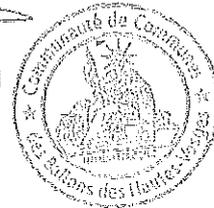
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 26 JUIN 2018

Date convocation : 18/06/2018

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 22

L'an deux mil dix-huit, le 26 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Domino- 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Sylvie HERVE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Éric COLLE, excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Pascale SPINNHIRNY, excusée, pouvoir à M Alain VINEL
Monsieur Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Alain VINEL

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES
DEL. N°11/ 2018 TARIFS TAXE DE SEJOUR 2019

Le conseil communautaire

Vu l'article 67 de la loi de finances pour 2015 N°2014-1654 du 29 décembre 2014

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses article L.2333-26 et suivants et R.2333-43 et suivants

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L.422-3 et suivants

Vu le décret n°2015-970 du 31 juillet 2015

Vu l'article 59 de la loi n°2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificatives pour 2015

Vu l'article 90 de la loi n) 2015- 1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016

Vu les articles 44 et 45 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017

Vu la délibération du conseil départemental des Vosges portant l'institution d'une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour ;

Vu le rapport de M le Président ;

La Communauté de Communes a institué une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire depuis le 30 septembre 2016.

Article 1 :

La présente délibération reprend toutes les modalités et les tarifs de la taxe de séjour sur son territoire et annule et remplace toutes les délibérations antérieures à compter du 1^{er} janvier 2019

Article 2 :

La taxe de séjour est perçue au réel par toutes les natures d'hébergement à titre onéreux proposés :

- Palaces,
- Hôtels de tourisme,
- Résidence de tourisme,
- Meublés de tourisme,
- Village de vacances
- Chambres d'hôtes
- Emplacements des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures,
- Terrains de camping et caravanage,
- Ports de plaisance

Article 3 :

La taxe de séjour est perçue sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les versements se font trimestriellement.

Article 4 :

Le conseil Départemental des Vosges, par délibération, a institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour. Dans le cadre et conformément aux dispositions de l'article L.3333-1 du CGCT, la taxe additionnelle est recouvrée par la communauté de Communes pour le compte du Département dans les mêmes conditions que la taxe communautaire à laquelle elle s'ajoute. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Article 5 :

Conformément aux articles L.2333-30 et L.2333-41 du CGCT, les tarifs doivent être arrêtés par le conseil communautaire avant le 1^{er} octobre de l'année pour être applicables à compter de l'année suivante.

Le barème suivant est appliqué à partir du 1^{er} janvier 2019 :

Catégories (Prix TTC par personne et par jour)	Tarifs 2019, y compris la taxe additionnelle départementale
PALACES et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.	3.40 €
5 ETOILES Hôtel de tourisme 5 étoiles, résidence de tourisme 5 étoiles, meublé de tourisme 5 étoiles,	2.30 €
4 ETOILES Hôtel de tourisme 4 étoiles, résidence de tourisme 4 étoiles, meublé de tourisme 4 étoiles,	1.60 €
3 ETOILES Hôtel de tourisme 3 étoiles, résidence de tourisme 3 étoiles, meublé de tourisme 3 étoiles	1.30 €
2 ETOILES Hôtel de tourisme 2 étoiles, résidence de tourisme 2 étoiles, meublé de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.90 €
1 ETOILE Hôtel de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublé de tourisme 1 étoile, chambres d'hôtes, Village de vacances 1, 2 et 3 étoiles	0.70 €
CAMPING 3 ETOILES ET PLUS Terrain de camping et terrains de caravanage classé 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.60 €
CAMPING 1 et 2 ETOILES Terrain de camping et terrains de caravanage classé 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.22 €

Article 6 :

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 4 % (soit 4.4 % taxe additionnelle comprise) du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Article 7 :

Sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L.2333-31 du CGCT

- Les personnes mineures ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire communautaire ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de zéro euro quel que soit le nombre d'occupants.

Article 8 :

Les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service taxe de séjour de la Communauté de Communes ;

Cette déclaration peut s'effectuer par courrier ou par internet ;

En cas de déclaration par courrier le logeur doit transmettre chaque mois avant le 10 le formulaire de déclaration accompagné d'une copie intégrale de son registre du loueur.

En cas de déclaration par internet le logeur doit effectuer sa déclaration avant le 15 du mois et ne communiquera ses justificatifs à la collectivité qu'à sa demande ;

Le service taxe de séjour transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent leur retourner accompagné de leur règlement avant le :

- Avant le 15 juillet, pour les taxes perçues du 1^{er} janvier au 30 juin ;
- Avant le 15 janvier n+1, pour les taxes de séjour du 1^{er} juillet au 31 décembre n-1 ;

Article 9 :

Le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire au travers du financement de l'Office de Tourisme conformément à l'article L.2231-14 du CGCT ;

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 26 JUIN 2018

Date convocation : 18/06/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 22

L'an deux mil dix-huit, le 26 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Domino- 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Sylvie HERVE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Éric COLLE, excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Pascale SPINNHIRNY, excusée, pouvoir à M. Alain VINEL
Monsieur Jean Claude VALDENNAIRE, excusé.

Secrétaire de séance : M Alain VINEL

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES

DEL. N°12 /2018 TARIFS MISE A DISPOSITION MAITRES NAGEURS

Vu la période de fermeture de la piscine communautaire qui rendra disponible les MNS ;

Considérant les possibilités d'emplois sur d'autres bassins proches de notre territoire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

AUTORISE la mise à disposition par voie de convention les agents de la piscine communautaire ;

DIT que la prise en charge de l'intégralité de leur rémunération se fera au tarif réglementaire ;

DIT que les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration seront à la charge du demandeur ;

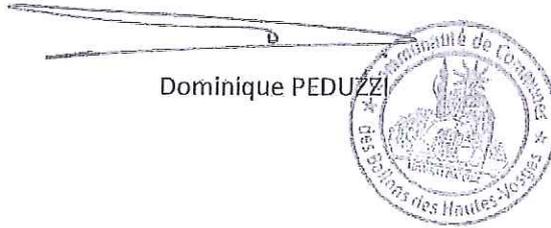
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 26 JUIN 2018

Date convocation : 18/06/2018
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26
Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 22

L'an deux mil dix-huit, le 26 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Domino- 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Sylvie HERVE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Éric COLLE, excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Pascale SPINNHIRNY, excusée, pouvoir à M Alain VINEL
Monsieur Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Alain VINEL

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES
DEL. N°13 /2018 TARIFS VENTE DE BOIS

Considérant que la CC BHV possède des terrains sur lesquels poussent des bois qui doivent être évacués ;

Considérant la faible valeur économique de ces bois ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AUTORISE la vente de bois sur pied au tarif de 4 € le m3 ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ZEC ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 26 JUIN 2018

Date convocation : 18/06/2018
Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26
Nombre de conseillers en
exercice : 26
Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 22

L'an deux mil dix-huit, le 26 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Domino- 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Sylvie HERVE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Éric COLLE, excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Pascale SPINNHIRNY, excusée, pouvoir à M Alain VINEL
Monsieur Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Alain VINEL

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES
DEL. N°14 /2018 AIDES ECONOMIQUES 2018

Vu la délibération n°02/2015 du 15 décembre portant sur les critères d'attributions d'aides économiques ;

Vu la convention pour la mise en œuvre d'aides économiques aux entreprises liant la communauté de communes et la Région Grand Est ;

Vu les demandes d'aides instruites par la commission économie en date du 23 avril 2018 et validées par le bureau en date du 02 mai 2018 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE d'attribuer 2 000 € de subventions, sous réserve que toutes les pièces administratives soient transmises (extrait K-BIS, RIB...), dans le cadre des aides aux entreprises, aux entreprises suivantes :

- New tech plastique : M. Fabien ARNOULD, à Ramonchamp
- Société charpente : M Emilien Marquis, à Ramonchamp
- Ferme du Bennevisse : M Christine ANTOINE, à Ferdrupt

DECIDE que dans le cas de déplacement d'activité hors du territoire communautaire avant 36 mois, le remboursement de la subvention versée sera recouvré, une convention spécifique liera les deux parties ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 26 JUIN 2018

Date convocation : 18/06/2018
Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26
Nombre de conseillers en
exercice : 26
Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 22

L'an deux mil dix-huit, le 26 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Domino- 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Sylvie HERVE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Éric COLLE, excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Pascale SPINNHIRNY, excusée, pouvoir à M Alain VINEL
Monsieur Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Alain VINEL

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires

DEL.N°15/2018 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°03- BUDGET PRINCIPAL

Vu la nécessité d'abonder les écritures d'ordre entre sections dépenses et recettes ;

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget par des annulations de dépenses ou par des recettes supplémentaires ;

Vu le courrier des services de la préfecture concernant le contrôle budgétaire et les dysfonctionnements du logiciel comptable,

Page 1 | 2

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20180626-042018_152018-DE
Reçu le 10/08/2018

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés ;

07.ABSTENTIONS (MM François CUNAT, André DEMANGE, Stéphane TRAMZAL, Etienne COLIN, Mmes Odile MARCHAL, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE)

DECIDE la modification budgétaire suivante :

Imputation	OUVERT	REDUIT
Chapitre 16 – 1641 emprunt et dettes assimilées	1 631 886.35 €	
Chapitre 16 -1641 emprunt et dettes assimilées	3 034 298.21 €	
Chapitre 16 – 1678 Autres emprunts et dettes		3 034 298.21 €
Chapitre 21 – 2181 installations générales, agencements et aménagements		4 177 909.49 €
Chapitre 23 – art 2313 – construction	4 177 909.49 €	

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 26 JUIN 2018

Date convocation : 18/06/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 22

L'an deux mil dix-huit, le 26 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Domino- 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Sylvie HERVE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Éric COLLE, excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Pascale SPINNHIRNY, excusée, pouvoir à M Alain VINEL
Monsieur Jean Claude VALDENAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Alain VINEL

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires

**DEL.N°16/2018 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°01- BUDGET
ANNEXE PISCINES**

Vu la nécessité d'abonder les écritures d'ordre entre sections dépenses et recettes ;

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget par des annulations de dépenses ou par des recettes supplémentaires ;

Vu le courrier des services de la préfecture concernant le contrôle budgétaire et les dysfonctionnements du logiciel comptable,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire ;

DECIDE la modification budgétaire suivante :

Imputation	OUVERT	REDUIT
CHAPITRE 022 - DEPENSES IMPREVUES		5 840.00
CHAPITRE 67 – ART 673 – TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	5 840.00 €	
CHAPITRES 021 – VIREMENT SECTION EXPLOITATION	44 000 €	
1318- 13		44 000 €
2051-040	3 230 €	
28051-040		3 230 €
2188-040	529 €	
28188-040		529 €

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 26 JUIN 2018

Date convocation : 18/06/2018
Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26
Nombre de conseillers en
exercice : 26
Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 22

L'an deux mil dix-huit, le 26 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Domino- 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Sylvie HERVE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Éric COLLE, excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Pascale SPINNHIRNY, excusée, pouvoir à M Alain VINEL
Monsieur Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Alain VINEL

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES

**DEL. N°17/2018 MODALITES D'OCTROI DE CADEAUX AU PERSONNEL POUR
DEPART EN RETRAITE**

Vu la délibération n° 02/2017 portant sur les modalités d'octroi de cadeaux au personnel pour départ en retraite ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité d'adopter une délibération sur l'octroi d'un cadeau réalisé par la collectivité ;

Monsieur le Président expose :

La Communauté de Communes, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel intercommunal, doit prendre une délibération décidant l'octroi de cadeaux aux agents ;

Il est donc proposé au conseil communautaire de délibérer afin d'offrir un cadeau aux agents titulaires partant à la retraite. L'idée générale est de pouvoir remercier l'agent partant pour les services rendus à la collectivité durant sa présence, au minimum 24 mois de service au sein de la Communauté de Communes.

Il est proposé d'appliquer ces mêmes règles pour les agents non titulaires ayant au minimum trois années consécutives au service de la collectivité ;

Le cadeau (d'outillage, de matériel de loisirs (en fonction de l'intérêt de la personne concernée) matériel ou sous forme de bon d'achat ou de chèque cadeau d'une valeur maximum de 550.00 € ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

VALIDE le principe d'un cadeau offert aux agents titulaires et non titulaires sous réserve d'application des règles mentionnées ci-dessus et partant à la retraite dans la limite de 550.00 € ;

ARRETE la date d'application de cette disposition dès l'année 2018 et les années suivantes.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets de la collectivité ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 26 JUIN 2018

Date convocation : 18/06/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 22

L'an deux mil dix-huit, le 26 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Domino- 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Sylvie HERVE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Marié Noëlle GIGANT, excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Éric COLLE, excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Pascale SPINNHIRNY, excusée, pouvoir à M Alain VINEL
Monsieur Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Alain VINEL

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES
DEL. N°18/2018 EMPRUNT ZONE ECONOMIQUE

Vu la délibération n° 05/2016 portant sur l'opération de développement industriel presles à Fresse sur Moselle ;

Vu la consultation portant sur la souscription d'un emprunt d'un montant de 320 000 € ;

Vu la demande de l'organisme bancaire de confirmer cette demande de souscription ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

AUTORISE Monsieur le Président à souscrire l'emprunt nécessaire au financement de cette opération et à signer tout document correspondant ;

PRECISE les modalités :

- ✓ Etablissement bancaire : Crédit mutuel
- ✓ Montant : 320 000 €
- ✓ Durée : 15 ans
- ✓ Taux fixe : 1.28 %
- ✓ Frais de dossier : 320.00 €
- ✓ Echéances trimestrielles

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe ZEC de la collectivité ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES
ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 26 JUIN 2018

Date convocation : 18/06/2018
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26
Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 22

L'an deux mil dix-huit, le 26 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Domino- 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CŪENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Sylvie HERVE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Marie Noëlle GIGANT, excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Éric COLLE, excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Pascale SPINNHIRNY, excusée, pouvoir à M Alain VINEL
Monsieur Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Alain VINEL

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES

DEL. N°19/2018 FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES / REPARTITION 2018

Considérant la notification concernant le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ;

Considérant que cette notification comportait des fiches d'informations relatives :

- à la répartition de droit commun, au niveau de l'ensemble intercommunal, du Prélèvement et/ou du reversement au titre du fonds national de péréquation intercommunale et communale (FPIC)

- aux données nécessaires au calcul des répartitions dérogatoires,

Le conseil communautaire, après avoir ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE d'appliquer pour cette année 2018, LA REPARTITION DE DROIT COMMUN du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales entre l'EPCI et les Communes membres, à savoir :

Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres :

	Prélèvement	Reversement	Solde FPIC
Part EPCI	- 3 252€	106 697 €	103 445 €
Part Communes membres	- 8 221 €	329 540 €	321 319 €
TOTAL	- 11 473 €	436 237 €	424 764 €

Répartition du FPIC entre Communes membres :

Code INSEE	Nom Communes	Montants prélevés de droit commun	Montants reversés de droit commun	Soldes
88081	BUSSANG	- 1 006 €	34 389 €	33 383 €
88170	FERDRUPT	- 400 €	15 173 €	14 773 €
88188	FRESSE SUR MOSELLE	- 945 €	36 757 €	35 812 €
88302	LE MENIL	0	38 034 €	38 034 €
88369	RAMONCHAMP	- 1 005 €	45 872 €	44 867 €
88408	RUPT SUR MOSELLE	- 2 056 €	61 130 €	59 074 €
88426	SAINT MAURICE SUR MOSELLE	- 731 €	34 671 €	33 940 €
88468	LE THILLOT	- 2 078 €	63 514 €	61 436 €
TOTAL		- 8 221 €	329 540 €	321 319 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,




Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1. place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES
ARRONDISSEMENT
D'EPINAL
CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 25 septembre 2018

Date convocation : 18/09/2018
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26
Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 25 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes- 88160 FRESSE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, François CUNAT, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Daniëlle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY, Christian LEDUC.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Etienne COLIN excusé représenté par son délégué suppléant M Christian LEDUC

Madame Savine CUENOT excusée, pouvoir à M Jean François VIRY

Monsieur André DEMANGE excusé, pouvoir à M François CUNAT

Madame Odile MARCHAL excusée, pouvoir à M Christian LEDUC

Monsieur Michel MOUROT excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Madame Carine THAUVIN excusée.

Secrétaire de séance : Madame Marie Claude DUBOIS

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

DEL. N° 01/2018 MARCHE TRAVAUX PISCINE COMMUNAUTAIRE LE THILLOT

Monsieur le Président rappelle le contenu du projet de mise aux normes et de modernisation de la piscine communautaire du Thillot (16 lots) dont l'échéance de réalisation est prévue au printemps 2020. Pour l'ensemble des lots, une phase de consultation des entreprises a été réalisée en date du 28 juin 2018, sous la forme d'un marché à procédure adaptée ;

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20180925-052018_012018-DE
Reçu le 02/10/2018

Détail :

- Lot 1 : DEMOLITION GROS OEUVRE VRD
- Lot 2 : CHARPENTE METALLIQUE
- Lot 3 : COUVERTURE ETANCHEITE ISOLATION BARDAGE ENDUITS
- Lot 4 : MENUISERIES EXTERIEURES
- Lot 5 : SERRURERIE
- Lot 6 : PLATRERIE FAUX-PLAFONDS ACOUSTIQUE
- Lot 7 : REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES CARRELAGE REVETEMENTS MURAUX - FAÏENCES
- Lot 8 : MENUISERIES INTERIEURES
- Lot 9 : PEINTURE
- Lot 10 : CABINES VESTIAIRES CASIERS
- Lot 11 : ELECTRICITE GESTION INFORMATIQUE CONTROLE D'ACCES
- Lot 12 : PLOMBERIE SANITAIRE
- Lot 13 : EQUIPEMENTS SPECIFIQUES
- Lot 14 : TOBOGGANS JEUX AQUATIQUES
- Lot 15 : CHAUFFAGE VENTILATION
- Lot 16 : TRAITEMENT EAU

Dans les délais impartis :

- ✓ 25 entreprises ont remis initialement des offres

LISTE DES LOTS	NOMBRE D'OFFRES
Lot 1 : DEMOLITION GROS OEUVRE VRD	Néant
Lot 2 : CHARPENTE METALLIQUE	01 offre
Lot 3 : COUVERTURE ETANCHEITE ISOLATION BARDAGE ENDUITS	Néant
Lot 4 : MENUISERIES EXTERIEURES	02 offres
Lot 5 : SERRURERIE	01 offre
Lot 6 : PLATRERIE FAUX-PLAFONDS ACOUSTIQUE	01 offre
Lot 7 : REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES CARRELAGE REVETEMENTS MURAUX - FAÏENCES	01 offre
Lot 8 : MENUISERIES INTERIEURES	02 offres
Lot 9 : PEINTURE	02 offres
Lot 10 : CABINES VESTIAIRES CASIERS	03 offres
Lot 11 : ELECTRICITE GESTION INFORMATIQUE CONTROLE D'ACCES	04 offres
Lot 12 : PLOMBERIE SANITAIRE	01 offre
Lot 13 : EQUIPEMENTS SPECIFIQUES	02 offres
Lot 14 : TOBOGGANS JEUX AQUATIQUES	01 offre
Lot 15 : CHAUFFAGE VENTILATION	02 offres
Lot 16 : TRAITEMENT EAU	01 offre

Après ouverture des offres en date du 30 juillet 2018 et une première analyse des offres de la commission d'appels d'offres à la Communauté de Communes en date du lundi 06 août dernier à 14 h 30 ;

Vu les critères de jugement des offres précisés dans le règlement de la consultation qui sont les suivants :

LOT N°01
<i>Critères et sous-critères Pondération</i>
Critère : Valeur technique 60%
Matériaux, détails techniques et méthodologie employée : 25%
-Détails techniques et méthodologie employée pour la réalisation des infrastructures et des voiles en béton 10%
-Moyens de protection des éléments conservés 5%
-Détails techniques et méthodologie employée pour les démolitions intérieures et extérieures 5%
- Matériaux mis en œuvre 5%
Actions en matière de développement durable mises en œuvre dans le cadre du présent marché : 15%
-Tri sélectif des matériaux 5%
-Utilisation de bennes spéciales de déchets 2,50%
-Système de Management Environnemental (certification) 2,50%
- Description et méthodologie des protections employées contre les nuisances 5%
Planning détaillé des travaux 10%
Délais d'approvisionnement des matériaux 5%
Moyens humains dédiés au chantier 5%
Critère : Prix des prestations 40%
LOT N°02, 03, 04, 05, 06, 07, 08 ,09, 10, 11 ,12, 13, 14, 15, 16
<i>Critères et sous-critères Pondération</i>
Critère : Valeur technique 60%
Matériaux, détails techniques et méthodologie employée : 30%
-Détails techniques et méthodologie employée pour la réalisation des travaux 10%
Fiches techniques des produits et matériaux mis en œuvre 20%
Actions en matière de développement durable mises en œuvre dans le cadre du présent marché : 10%
-Tri sélectif des matériaux 2,50%
-Utilisation de bennes spéciales de déchets 2,50%
-Système de Management Environnemental (certification) 2,50%
- Description et méthodologie des protections employées contre les nuisances 2,50%
Planning détaillé des travaux 10%
Délais d'approvisionnement des matériaux 5%
Moyens humains dédiés au chantier 5%
Critère : Prix des prestations 40%
2 - RAPPEL
La présente procédure adaptée est soumise à l'article 28 I du code des marchés publics.
La date de remise des offres était fixée au 30 juillet 2018 à 12heures
Date de validité des offres fixée à 180 jours à compter de la date limite de la remise des offres
3 - DIVERS
L'ensemble des prix mentionnés dans les divers tableaux sont en Euros hors TVA au taux de 20%.

Après analyse des offres réalisée par le bureau d'Etude MALGRAS, membre de l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet ;

Après la réunion de la Commission d'Appels d'Offres en Communauté de Communes le lundi 24 septembre 2018 à 14 h 30 ;

Il est proposé à l'assemblée de déclarer infructueux les lots 1 et 3 en raison d'absence d'offres, et le lot n°02 en raison de non-conformité au CCTP ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité ;

DECLARE les n°01 et n° 03 infructueux en raison d'absence d'offres ;

DECLARE le lot n° 02 infructueux en raison de non-conformité au CCTP ;

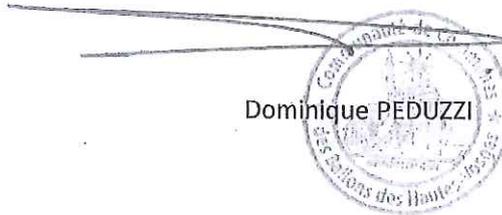
AUTORISE Monsieur le Président à relancer une consultation pour les lots n°01, 02 et 03 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRESIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES
ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 25 septembre 2018

Date convocation : 18/09/2018
Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26
Nombre de conseillers en
exercice : 26
Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 25 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes- 88160 FRESSE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, François CUNAT, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY, Christian LEDUC.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Etienne COLIN excusé représenté par son délégué suppléant M Christian LEDUC
Madame Savine CUENOT excusée, pouvoir à M Jean François VIRY
Monsieur André DEMANGE excusé, pouvoir à M François CUNAT
Madame Odile MARCHAL excusée, pouvoir à M Christian LEDUC
Monsieur Michel MOUROT excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Carine THAUVIN excusée.

Secrétaire de séance : Madame Marie Claude DUBOIS

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

**DEL. N° 02 /2018 CONTRAT TERRITOIRE CC-BHV / CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES VOSGES**

Vu la première génération de contrat 2016/2017 entre le Département des Vosges et la CC BHV ;

Vu le souhait du Département d'amplifier sa politique contractuelle avec les territoires par la mise en place, pour la période 2018-2020 d'une contractualisation 2^{ème} génération.

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20180925-052018_022018-DE
Reçu le 02/10/2018

Vu l'objectif de cette nouvelle génération : renforcer le partenariat territorial pour favoriser l'attractivité et le développement du Département des Vosges et des territoires en tenant compte de leur contexte et spécificités.

Vu la concertation entre les membres du bureau et la réunion avec Madame la Vice-présidente du Conseil Départemental ;

Vu les actions soutenues financièrement par le Département en matière d'investissement, de fonctionnement ;

Vu les projets d'investissements et de fonctionnement communaux et intercommunaux ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

APPROUVE les termes du contrat de territoire 2018-2020, tel que présenté et annexé à la présente délibération ;

RAPPELLE que pour l'instruction des dossiers communaux et/ou intercommunaux, ceux-ci doivent être déposés par chaque collectivité au Département ou à la Région.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 25 septembre 2018

Date convocation : 18/09/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 25 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes- 88160 FRESSE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, François CUNAT, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY, Christian LEDUC.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Etienne COLIN excusé représenté par son délégué suppléant M Christian LEDUC

Madame Savine CUENOT excusée, pouvoir à M Jean François VIRY

Monsieur André DEMANGE excusé, pouvoir à M François CUNAT

Madame Odile MARCHAL excusée, pouvoir à M Christian LEDUC

Monsieur Michel MOUROT excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Madame Carine THAUVIN excusée.

Secrétaire de séance : Madame Marie Claude DUBOIS

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

**DEL. N°03/2018 DESIGNATION MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION (CODIR) OTI
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Vu la délibération n°01/2016 du 15 novembre 2016 du portant sur la création d'un EPIC Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges ;

Vu la délibération n° 02/2016 du 15 novembre 2016 portant sur l'adoption des statuts de l'EPIC Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges ;

Vu la délibération n° 03/2016 du 15 novembre 2016 portant sur l'élection des membres du CODIR, collège élus et membres qualifiés ;

Vu la vacance du poste de titulaire du collège « camping » ;

Vu la vacance du poste de suppléant du collège « village de vacances et centre de vacances » ;

Vu la candidature de Mme Sophie LEDUC pour Le poste de titulaire du collège « camping » ;

Vu la candidature de Mme Véronique BODE pour le poste de suppléant du collège « village de vacances et centre de vacances »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

DESIGNE, les membres du CODIR de l'Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges, collège privé, comme suit :

COLLEGE HEBERGEMENTS

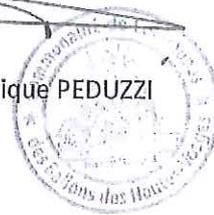
Membres titulaires	Membres suppléants
<i>Hébergeurs / Hôtels-restaurants</i>	
M Emmanuel MARTINEAU	M Pascal LIENARD
M Richard ALMY	M Erick KUNZE
<i>Campings</i>	
Mme Sophie LEDUC	M Jean Michel GEHIN
<i>Villages de vacances et Centres de vacances</i>	
M Philippe EBRARD	Mme Véronique BODE

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 25 septembre 2018

Date convocation : 18/09/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 25 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes- 88160 FRESSE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, François CUNAT, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY, Christian LEDUC.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Etienne COLIN excusé représenté par son délégué suppléant M Christian LEDUC

Madame Savine CUENOT excusée, pouvoir à M Jean François VIRY

Monsieur André DEMANGE excusé, pouvoir à M François CUNAT

Madame Odile MARCHAL excusée, pouvoir à M Christian LEDUC

Monsieur Michel MOUROT excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Madame Carine THAUVIN excusée.

Secrétaire de séance : Madame Marie Claude DUBOIS

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

DEL. N° 04/2018 PROGRAMME DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE OTI
BALLONS DES HAUTES VOSGES

Vu la délibération n° 03/2016 du 28 juillet 2016 portant sur la feuille de mission concernant la prise de compétence « Tourisme » ;

Vu la délibération n°01/2016 du 18 octobre 2016 du portant sur la création d'un EPIC Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges et la répartition des compétences dans le domaine du tourisme ;

Vu la délibération n° 02/2016 du 15 novembre 2016 portant sur l'adoption des statuts de l'EPIC Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges ;

Vu la présentation du programme de développement touristique du territoire par le CODIR OTI Ballons des Hautes Vosges ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

PREND acte du programme de développement touristique à l'échelle du territoire communautaire ;

DEMANDE au Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunal des Ballons des Hautes Vosges d'actualiser ce programme en fonction des demandes des Communes membres et / ou de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

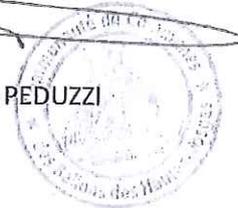
PRECISE que ce programme fera l'objet d'une présentation annuelle de son évolution et sera révisable chaque année ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 25 septembre 2018

Date convocation : 18/09/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 25 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes- 88160 FRESSE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, François CUNAT, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDÉNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY, Christian LEDUC.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Etienne COLIN excusé représenté par son délégué suppléant M Christian LEDUC

Madame Savine CUENOT excusée, pouvoir à M Jean François VIRY

Monsieur André DEMANGÉ excusé, pouvoir à M François CUNAT

Madame Odile MARCHAL excusée, pouvoir à M Christian LEDUC

Monsieur Michel MOURÔT excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Madame Carine THAUVIN excusée.

Secrétaire de séance : Madame Marie Claude DUBOIS

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

DEL. N°05/2018 DELEGATION COMPETENCE HAUT DEBIT

Vu le lancement par la Région Grand Est d'un vaste programme de couverture en réseau Haut débit ou très haut débit de l'ensemble des habitants en développant un réseau fibre optique devant alimenter les foyers, les activités économiques et les différents services publics.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1425-1, L.1425-2, L.5211-17 et L.5211-20 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges définis par l'arrêté n° 1266 du 13 juin 2013 ;

Vu l'arrêté n° 541/2016 du 11 avril 2016 modifiant les statuts de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Considérant les principes de spécialité et d'exclusivité qui doivent s'appliquer aux actions de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Considérant que l'échelon intercommunal est le plus pertinent pour impulser et conduire une politique d'aménagement numérique équilibré du territoire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges en liaison avec la Région Grand Est, qui porte le dossier de déploiement du Très Haut Débit par fibre optique à l'échelle et en partenariat avec les sept départements concernés ;

La Région Grand Est, dans la suite des Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN) établis par les Conseils Départementaux des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe et Moselle, de la Meuse et des Vosges, met en œuvre en partenariat avec ces mêmes Conseils Départementaux, un Réseau d'Initiative Publique (RP) visant à desservir en 100% fibre optique jusqu'à l'abonné final (FttH – *Fiber to the Home*) l'ensemble des locaux à usage d'habitation et à usage professionnel établis dans les communes des sept départements, à l'exception des communes concernées par les investissements portés par des opérateurs privés sur leurs fonds propres.

Monsieur le Président informe que l'assemblée plénière du Conseil Régional Grand Est, par délibération du 16 décembre 2016, a engagé la délégation de service public de type concessive pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement du Très Haut Débit, sur la base d'un investissement total estimé à 1.3 milliard d'euros pour 830 000 prises optiques en tranche ferme.

La Commission permanente du Conseil Régional, dans sa délibération du 13 juillet 2017, a approuvé la conclusion du contrat de délégation de service public de type concessive avec le groupement d'entreprises NGE concessions, Altitude Infrastructure THD, Shira, Chronos Invest et Sobo ;
Ce contrat a été signé le 25 juillet 2017 et notifié au concessionnaire LOSANGE le 04 août 2017 ;

S'agissant d'une concession, le délégataire sera responsable de l'ensemble des opérations (études, travaux, exploitation, commercialisation auprès des fournisseurs d'accès internet) et apportera une part de financement des investissements. Ainsi, à l'attribution de la procédure par la Région, la participation du partenaire privé sera de 85 % et donc une contribution publique attendue à hauteur de 15 %. Cette contribution publique sera intégralement préfinancée par la Région Grand Est, qui s'assurera de recouvrir les subventions auprès de l'Etat (Plan France Très Haut Débit, de l'Union Européenne (PO-FEDER 2014-2020 de Champagne-Ardenne et de Lorraine), des Départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe et Moselle, de la Meuse et des Vosges, et des EPCI (dans le cadre d'un transfert de la compétence facultative de l'article L.1425-1 par les communes-membres).

En ce qui concerne la contribution financière des EPCI, la Région proposera à chaque EPCI compétent en la matière d'aménagement numérique, une convention financière, qui fixera les éléments financiers à intervenir pour le déploiement du Très Haut Débit, ainsi que le calendrier de déploiement par commune.

La Contribution à verser, par les EPCI à la Région Grand Est, est fixée à 100 € par prise (montant net de taxes, s'agissant de concession).

Monsieur le Président relève que la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ne dispose pas de la compétence facultative en matière d'aménagement numérique.

Monsieur le Président signale que cette prise de compétence, par transfert des communes-membres, nécessite une modification statutaire qui doit être approuvée par une majorité qualifiée de communes, soit deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population, ou par la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

ACCEPTE de prendre la compétence du développement du Très Haut Débit par fibre optique pour son territoire exclusivement dans le contexte énoncé ci-dessus ;

SOLLICITE les communes membres sur ce transfert de compétence ;

PRECISE que la convention fixant les modalités financières entre le Conseil Régional Grand Est, le Conseil Départemental des Vosges et le Conseil Communautaire ne pourra être validée par le conseil communautaire qu'après accord des communes sur le transfert.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 25 septembre 2018

Date convocation : 18/09/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 25 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes- 88160 FRESSE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, François CUNAT, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY, Christian LEDUC.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Etienne COLIN excusé représenté par son délégué suppléant M Christian LEDUC

Madame Savine CUENOT excusée, pouvoir à M Jean François VIRY

Monsieur André DEMANGE excusé, pouvoir à M François CUNAT

Madame Odile MARCHAL excusée, pouvoir à M Christian LEDUC

Monsieur Michel MOUROT excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Madame Carine THAUVIN excusée.

Secrétaire de séance : Madame Marie Claude DUBOIS

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

DEL. N°06/2018 AVENANT REGLEMENT DECHETS

Vu la prolongation des périodes de canicule propices à l'ouverture permanente des fenêtres des maisons d'habitation ;

Vu l'augmentation des dépôts dans les bulles à verre durant ces périodes ;

Vu les potentielles nuisances engendrées à toute heure du jour et de la nuit ;

Il est proposé à l'assemblée d'interdire l'utilisation des points d'apports volontaires quel qu'ils soient sur la période nocturne de 22 h à 6 h du matin ;

Il est proposé d'annexer ces dispositions au règlement des déchets de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

APPROUVE les nouvelles dispositions énoncées ci-dessus ;

APPROUVE l'annexe Points d'Apports Volontaires (PAV) au règlement des déchets de la CC.BHV ;

DIT que ces dispositions sont valables à compter du 1^{er} octobre 2018

DEMANDE qu'une diffusion à destination de la population de ces nouvelles dispositions soit faite par le biais de la Presse, Internet et par les Communes membres afin que les habitants aient l'information rapidement ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

ANNEXE N° 01 - POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES (PAV)
REGLEMENT DECHETS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Vu le règlement des déchets de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges adopté par le conseil communautaire en date du 05 novembre 2013.

Considérant que la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges, les communes membres ont pour mission de faire jouir les habitants du territoire des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la tranquillité dans les rues, lieux publics ; qu'à cet effet, elles doivent notamment prendre toutes les mesures nécessaires en vue de :

- ⊕ Garantir une cadre vie sain et de qualité à l'ensemble de leurs habitants ;
- ⊕ Veiller à la tranquillité de leurs habitants ;

Considérant les potentielles nuisances constatées autour des points d'apports volontaires du territoire durant les périodes de canicule.

1) DISPOSITION PAV

L'utilisation des points d'apports volontaires (PAV) sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges est interdit sur la période nocturne de 22 h à 6 h du matin.

2) DATE D'EFFET

Les dispositions énumérées dans l'article 1 de la présente annexe ont été validées par le conseil communautaire en date du 25 septembre 2018. Elles prendront effet dès le 1^{er} octobre 2018.

3) EXECUTION

Le président de la Communauté de Communes, le maire de chacune des communes membres sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent règlement.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 25 septembre 2018

Date convocation : 18/09/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 25 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes- 88160 FRESSE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, François CUNAT, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY, Christian LEDUC.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Etienne COLIN excusé représenté par son délégué suppléant M Christian LEDUC
Madame Savine CUENOT excusée, pouvoir à M Jean François VIRY
Monsieur André DEMANGE excusé, pouvoir à M François CUNAT
Madame Odile MARCHAL excusée, pouvoir à M Christian LEDUC
Monsieur Michel MOUROT excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Carine THAUVIN excusée.

Secrétaire de séance : Madame Marie Claude DUBOIS

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

DEL. N°07/2018 COMPÉTENCE EAU ASSAINISSEMENT - SMIBA

Vu la délibération n°10/2018 du Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace portant sur la restitution de compétence eau potable aux communes de Lepuix, Sewen et Saint Maurice sur Moselle ;

Vu, après vérification auprès des services préfectoraux, que la communauté de communes qui n'exerce pas à ce jour cette compétence, doit donner son avis sur cette restitution de compétence ;

Vu l'avis favorable de la Commune de Saint Maurice sur Moselle qui a été consulté préalablement et qui exerce les compétences ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

RAPPEL que la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges n'exerce pas lesdites compétences ;

EMET un avis favorable quant à la demande de restitution de la compétence eau potable dans le secteur concerné à la commune de Saint Maurice sur Moselle ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES
ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 25 septembre 2018

Date convocation : 18/09/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être

composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 25 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes- 88160 FRESSE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, François CUNAT, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Daniëlle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY, Christian LEDUC.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Etienne COLIN excusé représenté par son délégué suppléant M Christian LEDUC

Madame Savine CUENOT excusée, pouvoir à M Jean François VIRY

Monsieur André DEMANGE excusé, pouvoir à M François CUNAT

Madame Odile MARCHAL excusée, pouvoir à M Christian LEDUC

Monsieur Michel MOUROT excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Madame Carine THAUVIN excusée.

Secrétaire de séance : Madame Marie Claude DUBOIS

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

DEL. N°08/2018 AVENANT CONTRAT SUIVI – PISCINE THILLOT

Considérant le projet de mise aux normes et d'extension de la piscine du Thillot présenté en date du 12 février 2018 ;

Considérant la date de fin du contrat de suivi des exploitations de la piscine du Thillot (septembre 2018) ;

Compte tenu du report du démarrage des travaux ;

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20180925-052018_082018-DE
Reçu le 02/10/2018

Il est proposé de prolonger le contrat de suivi des installations jusqu'au 31 décembre 2018 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

APPROUVE la prolongation des contrats d'entretien jusqu'au 31 décembre 2018, par voie d'avenant ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe piscines ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRÉSIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>
--

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 25 septembre 2018

Date convocation : 18/09/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 25 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes-88160 FRESSE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, François CUNAT, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY, Christian LEDUC.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Etienne COLIN excusé représenté par son délégué suppléant M Christian LEDUC
Madame Savine CUENOT excusée, pouvoir à M Jean François VIRY
Monsieur André DEMANGE excusé, pouvoir à M François CUNAT
Madame Odile MARCHAL excusée, pouvoir à M Christian LEDUC
Monsieur Michel MOUROT excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Carine THAUVIN excusée.

Secrétaire de séance : Madame Marie Claude DUBOIS

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

**DEL. N°09/2018 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 02 – BUDGET
ANNEXE PISCINE**

Considérant que le potentiel démarrage des travaux de la piscine communautaire devait se faire en septembre, les prévisions budgétaires 2018 ont été arrêtées en ce sens en début d'année ;

Considérant que certains lots du marché de travaux lancé en juillet dernier sont déclarés infructueux et que les travaux sont repoussés de quelques mois ;

Considérant la nécessité d'abonder le budget annexe piscine par le budget principal pour assurer le fonctionnement des équipements jusqu'en décembre 2018

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

DÉCIDE la modification budgétaire suivante :

Imputations	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 60611 413	35 000.00		
D F 011 60612 413	28 500.00		
D F 011 60624 413	10 000.00		
D F 011 6156 413	4 000.00		
D F 011 617 413	2 500.00		
D F 012 64111 413	25 000.00		
D F 012 64131 01	15 000.00		
R F 70 70631 413	8 000.00		
R F 70 70876 413	112 000.00		

DETAIL PAR SECTION

		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouverture		120 000.00
	Réduction		
Recettes	Ouverture		120 000.00
	Réduction		
Equilibre	Ouv ./ Reduc.		

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI

<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRÉSIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>
--

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 25 septembre 2018

Date convocation : 18/09/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être

composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 25 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes- 88160 FRESSE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, François CUNAT, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY, Christian LEDUC.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Etienne COLIN excusé représenté par son délégué suppléant M Christian LEDUC

Madame Savine CUENOT excusée, pouvoir à M Jean François VIRY

Monsieur André DEMANGE excusé, pouvoir à M François CUNAT

Madame Odile MARCHAL excusée, pouvoir à M Christian LEDUC

Monsieur Michel MOUROT excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Madame Carine THAUVIN excusée.

Secrétaire de séance : Madame Marie Claude DUBOIS

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

DEL. N° 10/2018 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – BUDGET PRINCIPAL

Vu la nécessité d'abonder le budget annexe piscine par le budget principal pour assurer le fonctionnement des équipements jusqu'en décembre 2018 ;

Vu la demande des services de la trésorerie d'annuler une double émission de titre sur exercice antérieur ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

DECIDE la modification budgétaire suivante :

Imputations	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 022 022 020		70 355.00	
D F 65 657363	112 000.00		
D F 65 6588		62 000.00	
D F 67 673	20 355.00		

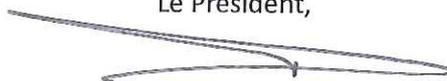
DETAIL PAR SECTION

		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouverture		132 355.00
	Réduction		132 355.00
Recettes	Ouverture		
	Réduction		
Equilibre	Ouv ./ Reduc.		

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI

**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 25 septembre 2018

Date convocation : 18/09/2018

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 25 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes- 88160 FRESSE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, François CUNAT, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY, Christian LEDUC.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Etienne COLIN excusé représenté par son délégué suppléant M Christian LEDUC

Madame Savine CUENOT excusée, pouvoir à M Jean François VIRY

Monsieur André DEMANGE excusé, pouvoir à M François CUNAT

Madame Odile MARCHAL excusée, pouvoir à M Christian LEDUC

Monsieur Michel MOUROT excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Madame Carine THAUVIN excusée.

Secrétaire de séance : Madame Marie Claude DUBOIS

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

DEL. N°11/2018 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2018

Vu la délibération n° 19/2017 en date du 27 juin 2017 portant sur les règles générales d'attribution des subventions pour des manifestations à caractère évènementiel ;

Vu les demandes de subventions parvenues à la CC BHV au cours du 1^{er} semestre 2018 ;

Vu l'étude au cas par cas des dossiers et demandes de complément d'information des membres du bureau ;

Vu la proposition des membres du bureau ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la Majorité ;
06 ABSTENTIONS, 19 POUR

DECIDE l'attribution de subventions pour le 1^{er} semestre 2018 comme suit :

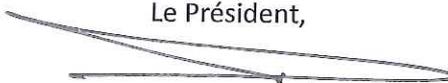
- ✓ Association Historally : 2 000 €
- ✓ Association les feux folies : 2 000 €
- ✓ Association Entre Gens : 500 €

PRECISE que les associations doivent fournir en complément de la demande de subvention, le bilan de la manifestation ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 25 septembre 2018

Date convocation : 18/09/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être

composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 25 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes- 88160 FRESSE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, François CUNAT, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY, Christian LEDUC.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Etienne COLIN excusé représenté par son délégué suppléant M Christian LEDUC

Madame Savine CUENOT excusée, pouvoir à M Jean François VIRY

Monsieur André DEMANGE excusé, pouvoir à M François CUNAT

Madame Odile MARCHAL excusée, pouvoir à M Christian LEDUC

Monsieur Michel MOUROT excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Madame Carine THAUVIN excusée.

Secrétaire de séance : Madame Marie Claude DUBOIS

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

DEL. N° 12/2018 PISCINE – TARIFS TRIMESTRIEL

Vu la présentation du report de démarrage des travaux de la piscine communautaire du Thillot ;

Vu la volonté de faire bénéficier aux utilisateurs l'accès à la piscine pour certaines activités habituellement annuelles ;

Vu la proposition de voter un tarif proratisé des séances de perfectionnement et d'apprentissage ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

DECIDE de fixer les tarifs des activités pour le 4^{ème} trimestre 2018, comme suit :

- Perfectionnement : 1.70 € la séance
- Apprentissage adulte : 8.92 € la séance
- Apprentissage enfant : 7.75€ la séance

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES
ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 25 septembre 2018

Date convocation : 18/09/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être

composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mil dix-huit, le 25 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes- 88160 FRESSE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, François CUNAT, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY, Christian LEDUC.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Etienne COLIN excusé représenté par son délégué suppléant M Christian LEDUC

Madame Savine CUENOT excusée, pouvoir à M Jean François VIRY

Monsieur André DEMANGE excusé, pouvoir à M François CUNAT

Madame Odile MARCHAL excusée, pouvoir à M Christian LEDUC

Monsieur Michel MOUROT excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Madame Carine THAUVIN excusée.

Secrétaire de séance : Madame Marie Claude DUBOIS

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

DEL. N°13/2018 MANDATEMENT CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES VOSGES POUR PROCEDURES DE REMISE EN CONCURRENCE.

Le Président rappelle au Conseil que le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 a redonné la possibilité aux employeurs publics de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents (fonctionnaires, non titulaires et de droit privé).

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics.

L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités de financement pour chacun des risques PREVOYANCE et SANTE. Les deux possibilités de financement sont exclusives l'une de l'autre, pour les collectivités qui souhaitent participer aux contrats de leurs agents :

- La participation sur des contrats qui sont labellisés par des organismes agréés : **procédure de labellisation**,
- La participation à un contrat négocié auprès des opérateurs (mutuelles, instituts de prévoyance ou assureurs) via une **convention de participation** souscrite après mise en concurrence.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux Centres de Gestion pour conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

L'intérêt de cette convention de participation est de mettre en concurrence des opérateurs afin d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités des Vosges et leurs agents dans un seul et même contrat.

A l'issue de cette procédure, un seul opérateur peut être retenu et la convention de participation est signée pour une durée de six ans.

Le Centre de gestion des Vosges a décidé de renouveler ses démarches initiées en 2013 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur les risques prévoyance et santé.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à ces procédures en lui donnant mandat par délibération.

Dans un souci de simplification pour les collectivités, le Centre de gestion des Vosges se chargera de l'ensemble des démarches, pour une prise d'effet des conventions de participation au 1^{er} janvier 2020.

A l'issue de cette consultation, les garanties et les taux de cotisation des offres retenues seront présentés aux collectivités.

Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer ou non à la/les convention(s) de participation qui leur seront proposées. C'est lors de l'adhésion à celles-ci que les collectivités se prononceront sur le montant définitif de la participation qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité Technique.

LE PRESIDENT PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code des Assurances ;
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26.
- VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- VU la délibération du Centre de Gestion des Vosges en date du 14 septembre 2018 approuvant le lancement d'une consultation pour la relance de deux conventions de participation mutualisées dans le domaine de la protection sociale complémentaire pour les risques « prévoyance » et « santé » ;

VU l'exposé du Président ;

Considérant l'intérêt de prendre en compte la protection sociale complémentaire prévoyance et santé des agents de la collectivité, et de participer à cette mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de Gestion des Vosges ;

DECISION

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DECIDE :

- De se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation des conventions de participation pour les risques PREVOYANCE et SANTE que le centre de Gestion des Vosges va engager en 2019 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- De confier au Centre de Gestion des Vosges le soin de collecter les données statistiques relatives aux agents retraités auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CNRACL et IRCANTEC). (si mandatement pour le risque le risque santé)

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion des Vosges à compter du 1^{er} janvier 2020.

ET

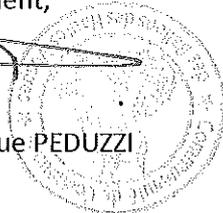
AUTORISE le Maire/le Président à mandater le Centre de Gestion pour le lancement d'un éventuel nouveau contrat-groupe anticipé (avant le 31/12/2025) en cas de modification des conditions contractuelles (augmentation conséquente des taux de cotisation à l'initiative de l'assureur par exemple) ou insatisfaction du service rendu.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRÉSIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI


COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



**DEPARTEMENT
DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT
D'EPINAL**

**CANTON
LE THILLOT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS
DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 27 novembre 2018

Date convocation : 20/11/2018	
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	26
Nombre de conseillers en exercice :	26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance :	20

L'an deux mil dix-huit, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale - 88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGÉ, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIÇOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Claude BABEL excusé, pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Madame Marie Noëlle GIGANT excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Éric COLLE excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE excusée, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Michel PETITJEAN, excusé, pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Monsieur Jean Claude VALDENNAIRE excusé.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte FOPPA

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

**DEL. 01/2018 ATTRIBUTION MARCHE N° 20181- OPC (ORDONNANCEMENT
PILOTAGE COORDINATION) TRAVAUX PISCINE LE THILLOT**

Monsieur le Président rappelle qu'un marché pour une mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination a été lancée par la collectivité sous forme de procédure adaptée selon l'article n° 28, relative aux marchés publics.

Cette consultation a été lancée le 29 juin 2018 pour une remise des offres fixée au 23 juillet 2018 à midi.

Le groupe de travail issu de la Commission d'Appels d'Offres se sont réunis les 03 août, 17 septembre et 29 octobre dernier afin de procéder au choix de la meilleure offre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** ;

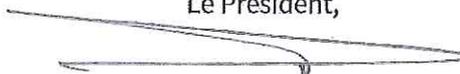
PREND ACTE des conclusions du groupe de travail issues de la Commission d'Appels d'Offres retenant le Bureau d'Etudes C2BI Ingénierie de la Construction ;

DIT que les crédits sont et seront inscrits aux budgets annexe piscines ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS
DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 27 novembre 2018

Date convocation : 20/11/2018	
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	26
Nombre de conseillers en exercice :	26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance :	20

L'an deux mil dix-huit, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale - 88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Claude BABEL excusé, pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Madame Marie Noëlle GIGANT excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Éric COLLE excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE excusée, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Michel PETITJEAN, excusé, pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Monsieur Jean Claude VALDENAIRE excusé.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte FOPPA

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

DEL. 02/2018 ELABORATION ET CONVENTION UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

La feuille de route de l'Atelier des Territoires prévoit la réalisation de trois documents cadres, transversaux qui formeront le socle du projet de territoire de la Communauté de Communes des Hautes Vosges :

- Le schéma de développement économique et touristique ;
- Le Plan paysage ;
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le 7 novembre 2018 a été organisée une séance plénière consacrée à la démarche Plan Climat Air Energie Territorial. La présentation projetée lors de cette séance est jointe au présent exposé des affaires. Elle reprend les principaux éléments de contexte, détaille les intérêts d'un PCAET et présente la méthode d'élaboration du document.

Un PCAET est élaboré sous l'impulsion et la coordination de l'EPCI et est le fruit d'un travail partenarial, mobilisant largement les acteurs locaux : entreprises, associations, citoyens, collectivités, etc.

La démarche « PCAET » est divisée en 2 phases principales : l'élaboration du PCAET et sa mise en œuvre / animation :

La démarche durerait 2 ans

- L'année 2019 serait consacrée à la réalisation du diagnostic ;
- L'année 2020 (après le renouvellement des conseils municipaux et l'installation du nouveau conseil communautaire) serait consacrée à la construction de la stratégie et du plan d'actions.

L'élaboration du PCAET serait confiée à un bureau d'études spécialisé qui aurait pour missions de :

- o Réaliser le diagnostic et sa synthèse
- o Animer la concertation
- o Accompagner les élus dans la définition d'une stratégie et l'élaboration d'un plan d'actions.

Elle s'appuie sur une importante concertation territoriale.

Un élu et un agent référent PCAET doivent être désignés.

Un comité de pilotage devra être mis en place. Il est proposé la composition suivante :

- Le Président ;
- L'agent référent du PCAET ;
- Le Vice-Président en charge de l'environnement ;
- Le Vice-Président en charge du développement économique ;
- Le Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire ;
- Le Vice-Président en charge du tourisme ;
- Le Vice-Président en charge de la gestion des déchets ;
- Les partenaires institutionnels et financiers (DDT, DREAL, Conseil Régional, Conseil Départemental, chambre consulaires, PNRBV...),

Il aura pour objectif de planifier les étapes d'analyse, valider le programme de travail, décider des orientations stratégiques et entériner les résultats.

Un comité technique sera mis en place, comprenant

- Les chefs de pôle ou chargés de mission de la CCHV en charge du développement économique, de l'environnement, du tourisme, de la gestion des déchets
- Les partenaires institutionnels (DDT, DREAL, Conseil Régional, Conseil Départemental, chambre consulaires, PNRBV...)

-
Vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 13 novembre 2018 ;

Le coût prévisionnel d'élaboration d'un PCAET à l'échelle des Communautés de communes des Hautes Vosges, des Ballons des Vosges, et des Vosges Méridionales a été estimé à 100 000 € HT.

Une clef de répartition des dépenses a été définie, s'appuyant sur le critère « nombre d'habitants ». Elle serait la suivante :

	Population DGF	Ratio	Coût HT
CCHV	46291	48.66 %	48 660.00 €
CCPVM	31755	33.38 %	33 380.00 €
CCBHV	17085	17.96 %	17 960.00 €
TOTAL	95131	100%	100 000.00 €

La coordination du groupement de commandes serait confiée à la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

Pour l'élaboration du PCAET, la CCBHV peut prétendre à une subvention de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 30% du montant de l'étude plafonné à 20 000 €.

Le plan de financement de l'opération s'établirait comme suit, pour un coût prévisionnel estimé à 100 000 € :

	Population DGF	Ratio	Coût HT
CCHV	46291	48.66 %	48 660.00 €
CCPVM	31755	33.38 %	33 380.00 €
CCBHV	17085	17.96 %	17 960.00 €
TOTAL	95131	100%	100 000.00 €

	Taux d'intervention	
Coût prévisionnel HT		48 660.00 €
Etat - DETR	30 %	14 598.00 €
CCHV - Autofinancement	70 %	34 062.00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** ;

VALIDE l'engagement de la CCBHV dans la démarche d'élaboration d'un PCAET ;

VALIDE les modalités de concertation, la constitution du comité de pilotage et d'un comité technique ainsi que leur composition ;

VALIDE les termes de la convention de groupement de commande ;

DESIGNE, M Thierry RIGOLLET membre titulaire, M Jean François VIRY membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) communautaire pour représenter la CC BHV à la CAO du groupement de commande ;

DESIGNE, M Thierry RIGOLLET élu référent de la démarche ;

MISSIONNE Monsieur de Président pour la désignation d'un agent référent ;

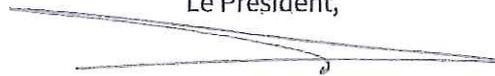
VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR et de tout autre organisme potentiellement financeur ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



**DEPARTEMENT
DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT
D'EPINAL**

**CANTON
LE THILLOT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS
DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 27 novembre 2018

Date convocation : 20/11/2018	
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	26
Nombre de conseillers en exercice :	26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance :	20

L'an deux mil dix-huit, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale - 88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mines et MM. Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Claude BABEL excusé, pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Madame Marie Noëlle GIGANT excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Éric COLLE excusé, pouvoir à Mme Marie Claudé DUBOIS
Madame Sylvie HERVE excusée, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Michel PETIT JEAN, excusé, pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Monsieur Jean Claude VALDENNAIRE excusé.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte FOPPA

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

DEL. 03 /2018 CONVENTION AIDE IMMOBILIER ENTREPRISES

Développement Economique :
Délégation de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1511-3 ;

Vu la délibération du Conseil départemental, acceptant le principe d'un conventionnement avec les EPCI qui souhaiteraient déléguer tout ou partie de leurs aides à l'immobilier d'entreprise au Département,

Considérant que la délégation de compétence, contrairement à un transfert de compétences, est protectrice des droits de notre EPCI et de ses communes, puisqu'elle ne s'interprète pas comme un transfert, et nous permet de préserver les pouvoirs que la loi nous confère et le contrôle,

Considérant que l'article L1511-3 du Code Général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, donne compétence aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'attribution des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles,

Considérant que les aides ont pour objet de favoriser la création ou l'extension des activités économiques,

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent, par voie de convention passée avec le département, lui déléguer la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprises,

Considérant que le Conseil départemental dispose de la taille pertinente, de l'ingénierie technique et de la vision globale nécessaires à l'exercice de la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprise, de sorte que sa délégation rendra l'action publique vosgienne en la matière plus efficace, c'est-à-dire offrant la meilleure prestation au meilleur coût, ce qui bénéficiera tant aux contribuables qu'aux entreprises concernées,

Considérant que cette délégation permettra, dès lors, à notre communauté de communes de renforcer, en retour, son attractivité et sa compétitivité, au service des entreprises de notre territoire,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la convention annexée à la présente délibération, sachant que l'engagement de la CC BHV se fera à dû proposition des moyens financiers qu'elle aura inscrit au budget ;
- **D'APPROUVER** le règlement des aides à l'immobilier d'entreprise ci-joint a dû proportion des moyens financiers qu'elle aura inscrit au budget ;
- **DE DEMANDER** au comité de pilotage de prendre en compte les remarques sur l'évolution de la convention et du règlement qui pourraient intervenir ultérieurement ;

- **DE DONNER** délégation au Président pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

**compte tenu de la transmission
en Préfecture**

le

**et de la notification
ou publication**

le

**Le Président,
Dominique PEDUZZI**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS
DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 27 novembre 2018

Date convocation : 20/11/2018

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :

26

Nombre de conseillers en exercice :

26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance :

20

L'an deux mil dix-huit, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale - 88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Claude BABEL excusé, pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Madame Marie Noëlle GIGANT excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Éric COLLE excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE excusée, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Michel PETITJEAN, excusé, pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Monsieur Jean Claude VALDENNAIRE excusé.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte FOPPA

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

DEL. 04 /2018 CONVENTION AIDE IMMOBILIER TOURISTIQUE

Développement touristique :

Délégation de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier touristique

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1511-3 ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du xx/xx/2018, acceptant le principe d'un conventionnement avec les EPCI qui souhaiteraient déléguer tout ou partie de leurs aides à l'immobilier touristique au Département,

Considérant que la délégation de compétence, contrairement à un transfert de compétences, est protectrice des droits de notre EPCI et de ses communes, puisqu'elle ne s'interprète pas comme un transfert, et nous permet de préserver les pouvoirs que la loi nous confère et le contrôle,

Considérant que l'article L1511-3 du Code Général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, donne compétence aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'attribution des aides en matière d'investissement touristique ;

Considérant que les aides ont pour objet de favoriser la création ou l'extension des activités économiques,

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent, par voie de convention passée avec le département, lui déléguer la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprises,

Considérant que le Conseil départemental dispose de la taille pertinente, de l'ingénierie technique et de la vision globale nécessaires à l'exercice de la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprise, de sorte que sa délégation rendra l'action publique vosgienne en la matière plus efficace, c'est-à-dire offrant la meilleure prestation au meilleur coût, ce qui bénéficiera tant aux contribuables qu'aux entreprises concernées,

Considérant que cette délégation permettra, dès lors, à notre communauté de communes de renforcer, en retour, son attractivité et sa compétitivité, au service des entreprises de notre territoire,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à **l'unanimité**,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la convention annexée à la présente délibération, sachant que l'engagement de la CC BHV se fera à dû proportion des moyens financiers qu'elle aura inscrit au budget ;
- **D'APPROUVER** le règlement des aides à l'immobilier d'entreprise ci-joint à dû proportion des moyens financiers qu'elle aura inscrit au budget ;
- **DE DEMANDER** au comité de pilotage de prendre en compte les remarques sur l'évolution de la convention et du règlement qui pourraient intervenir ultérieurement ;

- **DE DONNER** délégation au Président pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 27 novembre 2018

Date convocation : 20/11/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

20

L'an deux mil dix-huit, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale - 88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Claude BABEL excusé, pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Madame Marie Noëlle GIGANT excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Éric COLLE excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE excusée, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Michel PETITJEAN, excusé, pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Monsieur Jean Claude VALDENNAIRE excusé.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte FOPPA

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

DEL. 05 /2018 CONVENTION PLURIANNUEL CC BHV – THEATRE DU PEUPLE

Vu les statuts de la CC BHV, notamment dans l'accompagnement des structures dont l'action culturelle à une audience et des retombées médiatiques présentent un intérêt départemental ou régional, voire national ou international ;

Vu la volonté de partager l'engagement d'une démarche culturelle interrégionale ;

Vu la convention d'objectifs 2018-2021 présentée par Monsieur le Président ;

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs 2018-2021 annexée à la présente ;

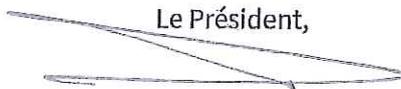
DEMANDE que le logo de la CC BHV soit mentionné dans la publicité du Théâtre ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des 2018-2021 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS
DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 27 novembre 2018

Date convocation :	20/11/2018
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	26
Nombre de conseillers en exercice :	26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance :	20

L'an deux mil dix-huit, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale - 88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSÉRANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Claude BABEL excusé, pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Madame Marie Noëlle GIGANT excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Éric COLLE excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE excusée, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Michel PETITJEAN, excusé, pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Monsieur Jean Claude VALDENNAIRE excusé.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte FOPPA

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

DEL. 06/2018 CONVENTION ADHESION AU SERVICE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES VOSGES.

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2 ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux

conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail ;

Vu la convention conclue entre la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges et le Centre de Gestion des Vosges fixant les modalités d'exercice de la mission du service de médecine préventive ;

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion des Vosges en matière de médecine préventive.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité**, décide ;

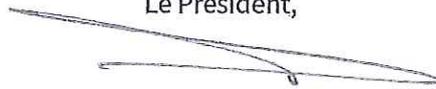
DE SOLLICITER le Centre de Gestion des Vosges pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;

DE PREVOIR les crédits correspondants aux budgets de la collectivité.

D'AUTORISER Monsieur le Président à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



**DEPARTEMENT
DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT
D'EPINAL**

**CANTON
LE THILLOT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS
DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 27 novembre 2018

Date convocation : 20/11/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

20

L'an deux mil dix-huit, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale - 88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Claude BABEL excusé, pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Madame Marie Noëlle GIGANT excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Éric COLLE excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE excusée, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Michel PETITJEAN, excusé, pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Monsieur Jean Claude VALDENNAIRE excusé.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte FOPPA

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

DEL. 07/2018 ENGAGEMENT PARTENARIAL CC BHV - DGFIP

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale, la CC BHV et la Direction générale des finances publiques souhaitent s'engager dans une démarche commune visant à poursuivre l'amélioration de l'efficacité des circuits comptables et financiers et, plus généralement leur collaboration ;

Cette volonté commune prend la forme d'un Engagement Partenarial, qui porte sur une offre de services diversifiée, marquant l'engagement fort du Trésorier du Thillot et de la Direction Départementale des Finances Publiques des Vosges d'œuvrer en partenariat renforcé avec notre collectivité ;

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20181127-062018_072018-DE
Reçu le 06/12/2018

Cet engagement partenarial fixe une série d'objectifs :

- Le développement, l'enrichissement et la dématérialisation des échanges ;
- L'optimisation des chaînes administratives d'exécution des recettes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers et le recouvrement ;
- L'amélioration de la qualité comptable pour une meilleure lisibilité de la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'**unanimité**, décide ;

D'APPROUVER les termes de la convention « engagement partenarial » entre la CC-BHV et la Direction Générale des Finances Publiques selon projet annexé à la présente délibération ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

**compte tenu de la transmission
en Préfecture**

le

**et de la notification
ou publication**

le

**Le Président,
Dominique PEDUZZI**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



**DEPARTEMENT
DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT
D'EPINAL**

**CANTON
LE THILLOT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS
DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 27 novembre 2018

Date convocation : 20/11/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

20

L'an deux mil dix-huit, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale - 88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Claude BABEL excusé, pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Madame Marie Noëlle GIGANT excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Éric COLLE excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE excusée, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Michel PETITJEAN, excusé, pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Monsieur Jean Claude VALDENNAIRE excusé.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte FOPPA

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

DEL. 08/2018 RAPPORT 2017 – SERVICE DECHETS

Conformément aux dispositions de la loi n°95-101 (dite loi Barnier) du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret n° 200-404 du 11 mai 2000, le Président présente à l'Assemblée le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2017 du service déchets,

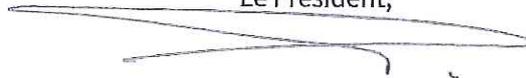
DIT que ce rapport sera adressé aux collectivités adhérentes,

DIT que ce rapport sera à la disposition du public de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges et sera mis en ligne sur les différents sites règlementaires ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRESIDENT**

**compte tenu de la transmission
en Préfecture**

le

**et de la notification
ou publication**

le

**Le Président,
Dominique PEDUZZI**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS
DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 27 novembre 2018

Date convocation : 20/11/2018

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :

26

Nombre de conseillers en exercice :

26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance :

20

L'an deux mil dix-huit, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale - 88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Claude BABEL excusé, pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Madame Marie Noëlle GIGANT excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Éric COLLE excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE excusée, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Michel PETITJEAN, excusé, pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Monsieur Jean Claude VALDENNAIRE excusé.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte FOPPA

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

DEL. 09/2018 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE - BUDGET ANNEXE PISCINES

Afin de procéder aux régularisations budgétaires de fin d'année, Monsieur Jean François VIRY vice-président aux finances présente à l'assemblée les propositions de modifications budgétaires ;

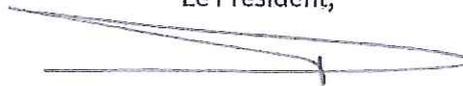
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

DECIDE la modification budgétaire selon l'annexe jointe à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



**DEPARTEMENT
DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT
D'EPINAL**

**CANTON
LE THILLOT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS
DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 27 novembre 2018

Date convocation : 20/11/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

20

L'an deux mil dix-huit, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale - 88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Claude BABEL excusé, pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Madame Marie Noëlle GIGANT excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Éric COLLÉ excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE excusée, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Michel PETITJEAN, excusé, pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Monsieur Jean Claude VALDENAIRE excusé.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte FOPPA

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

DEL. 10/2018 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE - BUDGET ANNEXE ZEC

Afin de procéder aux régularisations budgétaires de fin d'année, Monsieur Jean François VIRY vice-président aux finances présente à l'assemblée les propositions de modifications budgétaires ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

DECIDE la modification budgétaire, selon l'annexe jointe à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS
DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 27 novembre 2018

Date convocation : 20/11/2018	
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	26
Nombre de conseillers en exercice :	26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance :	20

L'an deux mil dix-huit, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale - 88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Étienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Claude BABEL excusé, pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Madame Marie Noëlle GIGANT excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Éric COLLE excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE excusée, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Michel PETITJEAN, excusé, pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Monsieur Jean Claude VALDENNAIRE excusé.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte FOPPA

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

DEL. 11/2018 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE - BUDGET ANNEXE
DECHETS

Afin de procéder aux régularisations budgétaires de fin d'année, Monsieur Jean François VIRY vice-président aux finances présente à l'assemblée les propositions de modifications budgétaires ;

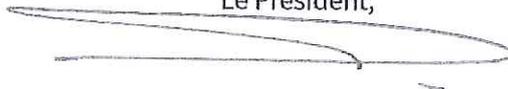
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

DECIDE la modification budgétaire, selon l'annexe jointe à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

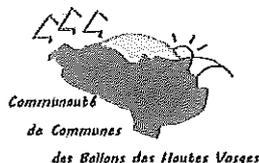
et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



**DEPARTEMENT
DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT
D'EPINAL**

**CANTON
LE THILLOT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS
DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 27 novembre 2018

Date convocation : 20/11/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

20

L'an deux mil dix-huit, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale - 88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Claude BABEL excusé, pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Madame Marie Noëlle GIGANT excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Éric COLLE excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Madame Sylvie HERVE excusée, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Michel PETITJEAN, excusé, pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Monsieur Jean Claude VALDENNAIRE excusé.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte FOPPA

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

DEL. 12/2018 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – BUDGET PRINCIPAL

Afin de procéder aux régularisations budgétaires de fin d'année, Monsieur Jean François VIRY vice-président aux finances présente à l'assemblée les propositions de modifications budgétaires ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

DECIDE la modification budgétaire, selon l'annexe jointe à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



**DEPARTEMENT
DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT
D'EPINAL**

**CANTON
LE THILLOT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS
DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 19 décembre 2018

Date convocation : 12/12/2018

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

21

L'an deux mil dix-huit, le 19 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88160 LE THILLOT en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Pascale SPINNHIRNY, excusée pouvoir à M Alain VINEL
Monsieur Éric COLLE, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Jean François VIRY, excusé pouvoir à Mme Savine CUENOT

Secrétaire de séance : Mme Sylvie HERVÉ

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

En préambule Monsieur Etienne Colin, Maire de Ferdrupt, a annoncé qu'il ne participera à aucun vote de cette séance de conseil.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, AUTRES

DEL. 01 /2018 OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES – 2019

Le titre III de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, relatif notamment au développement de l'emploi, introduit de nouvelles mesures visant à améliorer au profit des salariés et des commerçants les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche et en soirée.

Considérant que les communes sont tenues de se prononcer à ce sujet et d'arrêter le nombre d'ouvertures dominicales ainsi que les dates d'ouvertures ;

Considérant que si les communes ne délibèrent pas : les commerces ne peuvent pas ouvrir du tout (sauf les commerces sous statut dérogatoire) ;

Considérant que les communes ont toute latitude pour déterminer le nombre annuel de dimanches ouverts, dans une fourchette de cinq à douze jours par an ;

Si les communes veulent autoriser les commerces à ouvrir jusqu'à cinq dimanches : elles doivent délibérer pour fixer le nombre et dates. La Communauté de communes n'a pas besoin de délibérer ;

Si les communes veulent autoriser les commerces à ouvrir de 5 à 12 dimanches : elles doivent délibérer pour fixer le nombre et les dates. Un avis conforme de la Communauté de communes est nécessaire ;

Considérant que les accords de branche restent applicables à ce stade et ne sont pas bloquants dans la démarche, la Loi Macron ne modifiant pas le code du travail sur ce point. Les principes de rémunération majorée et de repos compensateurs perdurent. La Loi Macron impose un volontariat formalisé des salariés et la possibilité de scrutin. Les commerces de détail alimentaires sont régis par des dispositions particulières puisqu'ils peuvent ouvrir tous les dimanches jusqu'à 13 heures, en contrepartie d'un repos compensateur d'une journée par quinzaine (les surfaces de vente de plus de 400 m² doivent verser à leurs salariés une rémunération majorée de 30 %) ;

Considérant les délibérations des communes du territoire communautaire ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et **à l'unanimité des votants** ;

M Etienne COLIN n'a pas pris part au vote

EMET un avis favorable pour la modification du calendrier d'ouverture dominicale des commerces conformément aux demandes des communes de Fresse sur Moselle et Le Thillot, à savoir :

Fresse sur Moselle, dates retenues :

- ❖ 06 janvier 2019 à l'occasion du 1^{er} dimanche des soldes d'hiver ;
- ❖ 13 janvier 2019 à l'occasion du 2^{ème} dimanche des soldes d'hiver ;
- ❖ 21 avril 2019 à l'occasion de la braderie et d'une journée portes ouvertes ;
- ❖ 05 mai 2019 à l'occasion d'une journée portes ouvertes ;
- ❖ 19 mai 2019 à l'occasion d'une journée portes ouvertes et du vide-greniers de l'Association des parents d'élèves ;
- ❖ 26 mai 2019 à l'occasion de ventes privées et d'une journée portes ouvertes ;
- ❖ 30 juin 2018 à l'occasion du 1^{er} dimanche des soldes d'été ;
- ❖ 15 septembre 2019 à l'occasion du vide-greniers de l'association des Bretons des Vosges et d'une journée portes ouvertes ;
- ❖ 20 octobre 2019 à l'occasion d'une braderie d'hiver ;
- ❖ 24 novembre 2019 à l'occasion de ventes privées d'hiver et d'une journée portes ouvertes ;
- ❖ 08 décembre 2019 à l'occasion du troisième dimanche avant Noël et d'une journée portes ouvertes ;
- ❖ 15 décembre 2019 à l'occasion du deuxième dimanche avant Noël et d'une journée portes ouvertes.

LE THILLOT, à savoir :

- ❖ 3 dimanches lors des vacances de février (zone B)
- ❖ Le dimanche 19 mai (braderie du magasin d'usine des Tissages Eugène Georges)
- ❖ Le premier dimanche de juin (pour la foire aux beignets)
- ❖ Le premier dimanche des soldes d'été
- ❖ Le premier dimanche des soldes d'hiver
- ❖ 5 dimanches avant Noël

PRECISE que si des circonstances empêchent l'ouverture d'un magasin à l'une des dates prévues, dans n'importe quelle commune du territoire, le bureau de la Communauté de Communes est autorisé à y substituer une autre date d'ouverture ;

DIT que la présente décision sera transmise aux Maires de chaque commune pour information ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 19 décembre 2018

Date convocation :	12/12/2018
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	26
Nombre de conseillers en exercice :	26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance :	21

L'an deux mil dix-huit, le 19 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88160 LE THILLOT en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Pascale SPINNHIRNY, excusée pouvoir à M Alain VINEL
Monsieur Éric COLLE, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Jean François VIRY, excusé pouvoir à Mme Savine CUENOT

Secrétaire de séance : Mme Sylvie HERVÉ

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

En préambule Monsieur Etienne Colin, Maire de Ferdrupt, a annoncé qu'il ne participera à aucun vote de cette séance de conseil.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, AUTRES DEL. 05 /2018 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la délibération n° 01/2013 du 25 juin 2013 portant sur le tableau des effectifs de la collectivité ;

Vu la délibération n° 01/2017 du 14 novembre 2017 portant sur la modification du tableau des emplois ;

Vu la réorganisation des services de la CC BHV ;

Vu les départs en retraite, les recrutements depuis fin de l'année 2018 ;

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20181219-072018_052018-DE
Reçu le 27/12/2018

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité des votants ;
M Etienne COLIN n'a pas pris part au vote

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

➤ Filière technique : suppression d'un poste de technicien

Filières	Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois créés	Nombre d'emplois pourvus	En cas de temps non complet : durée hebdomadaire du travail
Administrative	Attaché territorial	Attaché territorial	1	0	
	Directeur	Emploi fonctionnel	1	0	
	Adjoint administratifs	Adjoint administratifs Principal 1 ^{ère} classe	3	3	
		Adjoint administratifs Principal 2 ^{ème} classe	0	0	
		Adjoint administratifs	7	5	
Technique	Technicien	Technicien	1	0	
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1	1	
		Agent de maîtrise	1	1	
	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	10	10	
		Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	7	5	Un poste à 30 heures + 1 poste à 25 h + 1 poste à 11 h
		Adjoint technique	5	4	1 poste à 27 heures
Sanitaire et Social	Educateur	Educateur de jeunes enfants	1	1	

Filières	Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois créés	Nombre d'emplois pourvus	En cas de temps non complet : durée hebdomadaire du travail
Sportive	Educateur territorial des APS	Educateur	1	0	
		Educateur principal des APS de 1 ^{ère} classe	2	1	
	Opérateur	Opérateur qualifié	1	1	
Police	Agents de police Intercommunale	Brigadier-chef principal	1	1	
		Brigadier	1	1	

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



**DEPARTEMENT
DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT
D'EPINAL**

**CANTON
LE THILLOT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS
DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 19 décembre 2018

Date convocation : 12/12/2018
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26
Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

L'an deux mil dix-huit, le 19 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88160 LE THILLOT en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Pascale SPINNHIRNY, excusée pouvoir à M Alain VINEL
Monsieur Éric COLLE, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Jean François VIRY, excusé pouvoir à Mme Savine CUENOT

Secrétaire de séance : Mme Sylvie HERVÉ

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

En préambule Monsieur Etienne Colin, Maire de Ferdrupt, a annoncé qu'il ne participera à aucun vote de cette séance de conseil.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, AUTRES

**DEL. 02 /2018 CONVENTION DE REALISATION DES ACTIONS DU SDAASP
(SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES
SERVICES AU PUBLIC)**

Vu l'article 26 de la loi n° 95- 115 du 04 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire dans sa rédaction issue de

l'article 98 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Vu le Décret n° 2016-402 du 4 avril 2016 pris pour l'application de l'article 26 de la loi no 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

Vu l'arrêté préfectoral n° 1940/2018 du 24 juillet 2018 fixant le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public des Vosges.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2018 apportant un avis favorable au projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public des Vosges ;

Vu le projet de convention de réalisation des actions présenté ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et **à l'unanimité des votants** ;
M Etienne COLIN n'a pas pris part au vote

APPROUVE les termes de la convention de réalisation des actions du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Au Public (SDAASP), annexée à la présente ;

DESIGNE Mme Marie Claude DUBOIS, vice-présidente pour représenter la CC-BHV au sein du Comité de pilotage ;

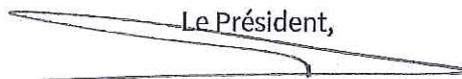
DESIGNE Mme Karine REY, responsable administration générale, pour représenter la CC-BHV au sein du comité technique ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20181219-072018_022018-DE
Reçu le 27/12/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS
DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 19 décembre 2018

Date convocation : 12/12/2018	
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	26
Nombre de conseillers en exercice :	26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance :	21

L'an deux mil dix-huit, le 19 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88160 LE THILLOT en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Pascale SPINNHIRNY, excusée pouvoir à M Alain VINEL
Monsieur Éric COLLE, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Jean François VIRY, excusé pouvoir à Mme Savine CUENOT

Secrétaire de séance : Mme Sylvie HERVÉ

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

En préambule Monsieur Etienne Colin, Maire de Ferdrupt, a annoncé qu'il ne participera à aucun vote de cette séance de conseil.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, AUTRES

DEL. 03 /2018 APPROBATION DOCUMENT UNIQUE ET PAP (Programme Annuel de Prévention)

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 108-1,

Vu le Code du travail, notamment ses articles L 4121-3 et R 4121-1 et suivants,

Vu le décret n° 85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

La Communauté de Communes s'est engagée dans une démarche globale de prévention des risques professionnels, dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique.

Ce projet a lieu en partenariat avec le Centre de gestion des Vosges et le Fonds National de Prévention qui y apporte une contribution financière sous forme de subvention.

Dans le cadre de ce projet, le Document Unique d'évaluation des risques professionnels et le Programme Annuel de Prévention de la collectivité ont été réalisés pour l'année en cours. Ils seront mis à jour et soumis à l'avis du Comité Technique/CHSCT chaque année.

Considérant que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité,

Considérant l'avis du CT/CHSCT en date du 22 novembre 2018 ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;
M Etienne COLIN n'a pas pris part au vote

VALIDE le document unique d'évaluation des risques professionnels et le Plan Annuel de Prévention 2018 (PAP) annexés à la présente délibération.

S'ENGAGE à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



**DEPARTEMENT
DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT
D'EPINAL**

**CANTON
LE THILLOT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS
DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 19 décembre 2018

Date convocation : 12/12/2018	
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	26
Nombre de conseillers en exercice :	26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance :	21

L'an deux mil dix-huit, le 19 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88160 LE THILLOT en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Daniëlle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Pascale SPINNHIRNY, excusée pouvoir à M Alain VINEL
Monsieur Éric COLLE, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Jean François VIRY, excusé pouvoir à Mme Savine CUENOT

Secrétaire de séance : Mme Sylvie HERVÉ

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

En préambule Monsieur Etienne Colin, Maire de Ferdrupt, a annoncé qu'il ne participera à aucun vote de cette séance de conseil.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, AUTRES

DEL. 04 /2018 POLITIQUE LOCAL DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La loi NOTRe intègre le commerce au sein du bloc de compétences obligatoires « développement économique » transféré aux communautés de communes et d'agglomération au 1^{er} janvier 2017, tout en laissant au bloc communal la liberté de définir ce qui relèvera de la compétence intercommunale et ce qui, à contrario, sera de la compétence des communes membres.

Ainsi, l'intérêt communautaire de la « politique local du commerce et soutien aux activités commerciales » doit être défini au plus tard le 31 décembre 2018. A défaut, la compétence sera transférée dans son intégralité à l'intercommunalité.

Considérant les discussions sur l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales en bureau en date du 30 novembre et 11 décembre 2018 ;

Considérant la diversité des zones de chalandises du territoire ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'**unanimité des votants** ;
M Etienne COLIN n'a pas pris part au vote

ACTE que les actions suivantes sont d'intérêt communautaire :

- ✓ L'élaboration et l'adoption d'une stratégie intercommunale de développement commerciales des espaces de plus de 25 000 m² en tènement sans espaces classés en domaine public, voirie, stationnement... ;
- ✓ L'expression d'avis communautaire au regard de la réglementation applicable à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) pour les demandes concernant des bâtiments de plus de 5 000 m² ;
- ✓ Les actions d'études et d'observations des dynamiques économiques et commerciales regroupant plus de 40 commerces indépendants sur une superficie supérieure à 7 ha du territoire communautaire ;
- ✓ La mise en place des dispositifs d'aide à la création, reprise, modernisation et au développement des commerces dans le cadre du règlement d'aides en partenariat avec le Conseil Départemental des Vosges ;
- ✓ Les actions d'aides à l'immobilier d'entreprises au sens de l'article L. 1511-3 du code général des collectivités territoriales et les actions d'aides individuelles aux entreprises au sens de l'article L. 1511-2 du Code Général des Collectivités territoriales ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 19 décembre 2018

Date convocation : 12/12/2018.

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

21

L'an deux mil dix-huit, le 19 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88160 LE THILLOT en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Pascale SPINNHIRNY, excusée pouvoir à M Alain VINEL
Monsieur Éric COLLE, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Jean François VIRY, excusé pouvoir à Mme Savine CUENOT

Secrétaire de séance : Mme Sylvie HERVÉ

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

En préambule Monsieur Etienne Colin, Maire de Ferdrupt, a annoncé qu'il ne participera à aucun vote de cette séance de conseil.

FINANCES PUBLIQUES, DECISIONS MODIFICATIVE BUDGETAIRE DEL. 06 /2018 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – BUDGET PRINCIPAL

Considérant, conformément à la loi NOTRE, la dissolution du Syndicat de Promotion touristique entre dans le périmètre de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Vu les délibérations actant le compte de gestion et le compte administratif du syndicat de promotion touristique en date du 27 juin 2017 ;

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20181219-072018_062018-DE
Reçu le 27/12/2018

Vu la demande de Monsieur le Percepteur de procéder aux écritures comptables de dissolution, de balance de transposition et d'actif du SIPT, en date du 11 décembre 2018 ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité des votants** ;
M Etienne COLIN n'a pas pris part au vote

APPROUVE la décision modificative budgétaire suivante :

IMPUTATIONS	OUVERT	REDUIT
AFFECTATION RESULTAT R 002	541.09 €	
D F 6531	741.09 €	
D F 6541		200,00 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 19 décembre 2018

Date convocation : 12/12/2018

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :

26

Nombre de conseillers en exercice :

26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance :

21

L'an deux mil dix-huit, le 19 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88160 LE THILLOT en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Pascalé SPINNHIRNY, excusée pouvoir à M Alain VINEL
Monsieur Éric COLLE, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Jean François VIRY, excusé pouvoir à Mme Savine CUENOT

Secrétaire de séance : Mme Sylvie HERVÉ

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

En préambule Monsieur Etienne Colin, Maire de Ferdrupt, a annoncé qu'il ne participera à aucun vote de cette séance de conseil.

FINANCES PUBLIQUES, DIVERS
DEL. N°07 /2018 CREANCES ETEINTES

Vu l'état des taxes et produits irrécouvrables dressés par Monsieur le Trésorier de LE THILLOT, et les jugements du Tribunal d'Instance d'EPINAL prononçant la clôture de la procédure de rétablissement personnel pour insuffisance d'actif;

Considérant que la clôture pour insuffisance d'actif entraîne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles du débiteur, hormis celles limitativement énumérées par la décision de justice ;

Considérant l'insolvabilité d'un débiteur pour un montant total de 69.49 € concernant le Budget annexe déchets ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et **à l'unanimité des votants** ;
M Etienne COLIN n'a pas pris part au vote

PREND acte de la créance éteinte pour un montant total de 69.49 € sur le Budget annexe déchets.

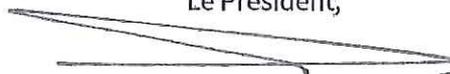
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget annexe déchets 2018.

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



**DEPARTEMENT
DES VOSGES**
**ARRONDISSEMENT
D'ÉPINAL**
**CANTON
LE THILLOT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS
DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 19 décembre 2018

Date convocation : 12/12/2018
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26
Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

L'an deux mil dix-huit, le 19 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88160 LE THILLOT en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Pascale SPINNHIRNY, excusée pouvoir à M Alain VINEL
Monsieur Éric COLLE, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Monsieur Pierre.ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Jean François VIRY, excusé pouvoir à Mme Savine CUENOT

Secrétaire de séance : Mme Sylvie HERVÉ
Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

En préambule Monsieur Etienne Colin, Maire de Ferdrupt, a annoncé qu'il ne participera à aucun vote de cette séance de conseil.

DEL. N° 08/2018 TARIFS DES SERVICES ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES ET POLICE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°04/2016 portant sur les tarifs des services techniques ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité des votants ;
M Etienne COLIN n'a pas pris part au vote

ADOpte la grille des tarifs de la CC-BHV ci-dessous :

SERVICES	Tarifs 2019
POLICE INTERCOMMUNALE	
Coût horaire intervention police pour utilisateurs occasionnels (les heures de nuit et WE seront majorées selon le barème légal)	31,05 €/heure
Coût horaire service police pour utilisateur par défaut	24,75 €/heure
ADMINISTRATIF	
Personnel administratif encadrement	27,27 € / heure
TECHNIQUES	
Prestations réalisées pour le Syndicat Mixte de Gestion des déchets	
Transit pour le compte d'EVODIA	11,63 €/tonne
Transport pour le compte d'EVODIA	12,65 €/tonne
MISE A DISPOSITION PERSONNEL TECHNIQUE (SANS MATERIEL)	
Jour	25,25 €/heure
Nuit et dimanche	41,81 €/heure
MISE A DISPOSITION PERSONNEL TECHNIQUE ESPACES VERTS (AVEC MATERIEL)	
Jour	26,16 €/heure
MATERIELS	
Engin porte-outils pour le déneigement	25,40 €/heure
Engin porte-outils pour le débroussaillage	23,26 €/heure
Epareuse	11,63 €/heure
Balayeuse-aspiratrice	70,74 €/heure
Balayeuse-aspiratrice (hors territoire CC-BHV)	84,46 €/heure
Balayeuse-aspiratrice (trajet territoire CC-BHV)	84,46 €/heure
Camion grue ou Ampliroll	43,40 €/heure
Caisson Ampliroll	52,84 €/mois
Bennes Ordures Ménagères	63,50 €/heure
Véhicule Utilitaire léger	15,86 €/heure
Tracteur de semi et remorque à fond mouvant (réservé territoire CC-BHV)	52,84 €/voyage
Broyeur	25,40 €/heure
Nacelle	21,11 €/heure
Machine mise sous plis	0,0663 €/plis

Services (suite)	Tarifs 2019
TRANSPORT	
Transport de DIB pour le compte de Tièrs (limite territoire CC-BHV)	111,95 €/enlèvement
Transport de bennes boues de station	16,52 €/tonne
Redevance des pesées	10,56 €/pesée

PRECISE que ces tarifs entreront en vigueur au 1^{ER} janvier 2019 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



**DEPARTEMENT
DES VOSGES**
**ARRONDISSEMENT
D'EPINAL**
**CANTON
LE THILLOT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS
DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 19 décembre 2018

Date convocation : 12/12/2018	
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	26
Nombre de conseillers en exercice :	26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance :	21

L'an deux mil dix-huit, le 19 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88160 LE THILLOT en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Pascale SPINNHIRNY, excusée pouvoir à M Alain VINEL
Monsieur Éric COLLE, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Monsieur Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
Monsieur Jean François VIRY, excusé pouvoir à Mme Savine CUENOT

Secrétaire de séance : Mme Sylvie HERVÉ

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

En préambule Monsieur Etienne Colin, Maire de Ferdrupt, a annoncé qu'il ne participera à aucun vote de cette séance de conseil.

FINANCES PUBLIQUES, DIVERS

DEL. 09 /2018 MONÉTISATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

Considérant les activités et services de la collectivité nécessitant obligatoirement une nécessité de continuité de service ;

Considérant les difficultés de recrutement ponctuel permettant de répondre aux arrêts ou restriction médicales d'agents de la collectivité ;

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20181219-072018_092018-DE
Reçu le 27/12/2018

Considérant que les récupérations des heures en congés ne peuvent pas toujours être mises en place ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité des votants ;
M Etienne COLIN n'a pas pris au vote

DÉCIDE de mettre en place la monétisation d'heures supplémentaires non récupérées pour les années concernées ;

DIT que l'enveloppe budgétaire maximale consacrée à cette monétisation est estimée à 20 500 € Brut.

DIT que les crédits nécessaires sont affectés aux budgets de l'année 2018 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI